Mission Locale
Ardèche Méridionale

BILAN ACTIVITE 2023

Sommaire

1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE 2

1.1.1. Services à la disposition des jeunes 3

1.1.2. Intervention dans le domaine de l'emploi saisonnier : la Maison de la Saisonnalité 4

1.1.3. Services Information Jeunesse 4

1.2. ORGANIGRAMME 5

1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES 6

2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2023 8

2.2. JEUNES ACCOMPAGNES 9

2.2.1. Caractéristiques 9

2.2.2. Les jeunes mineurs 12

2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT 13

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM 15

2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE 16

2.5.1. Le PACEA 16

2.5.2. Le Contrat d'Engagement Jeunes 17

2.5.3. Le PPAE : accompagnement renforcé vers l'emploi, par délégation de Pôle Emploi 20

2.5.4. Le Groupement de Créateurs 20

2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI 25

2.6.1. Les entrées en emploi 26

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences 27

2.6.3. Partenariat Economique 29

2.6.4. Booster Jeunes Talents 31

2.6.5. Jeunes engagés - de l'image de soi à l'image du quartier : Suivez nos regards 33

2.8. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE 36

2.9. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES 37

2.9.1. Santé 37

2.9.2. Mobilité 39

2.9.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes 43

2.10 Actions de (RE)mobilisation 45

3.1. LES services INFO - Jeunes 49

3.1.1. Présentation des Services Information Jeunesse 50

3.1.1.1. Les caractéristiques du public 51

3.1.2. Les actions et ateliers collectifs 55

3.2. MAISON DE LA SAISONNALITE 61

3.2.1. Caractéristiques des saisonniers accueillis 62

3.2.2. Les offres d'emploi 62

3.2.3. Actions Santé - Conseils 64

3.2.4. Participation à la gestion du Foyer logement des saisonniers 65

4.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 75

4.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 81

4.2.1. Bilan actif 81

4.2.2. Bilan Passif 82

4.2.3. Compte de résultat 83

BILAN ACTIVITE 2023

Mission Locale Ardèche Méridionale

I. LE FONCTIONNEMENT DE LA MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

1.1. PRESENTATION DE LA MISSION LOCALE

Association Loi de 1901, la Mission locale Ardèche Méridionale a été créée à Aubenas en juillet 1998 sur demande d'une douzaine de communes. Elle est administrée et financée par les collectivités territoriales (Communautés de Communes, Conseil Régional et Conseil Départemental) et par l'Etat. Elle est inscrite dans le code du travail et est un des 3 opérateurs du Service Public de l'Emploi.

Son territoire est composé de 153 communes et couvre 8 Communautés de Communes. Actuellement, 10 lieux d'accueil sont répartis sur l'ensemble du territoire, ce qui assure un service de proximité et une accessibilité de qualité égale pour tous les jeunes.

Ainsi, la Mission locale reçoit le public à son siège d'Aubenas et dans neuf autres lieux d'accueil : une antenne à Vallon Pont d'Arc (Maison de la Saisonnalité), Largentière, Lavilledieu, Montpezat sous Bauzon, Joyeuse, Thueyts, Vals les Bains, Les Vans et Villeneuve de Berg.

Elle est chargée de l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes 16-25 ans ayant terminé leurs études : son objectif principal est l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie : soutiens des jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, aux droits.

A travers ses fonctions, la Mission locale propose une relation personnalisée à chaque jeune prenant en compte la globalité des problématiques rencontrées par celui-ci et l'accompagne dans l'élaboration d'un véritable parcours individualisé.

En lien avec les institutions, la Mission locale développe ses compétences grâce à un partenariat local qui lui permet d'apporter des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés que rencontrent les jeunes.

De plus, elle contribue quotidiennement à la mise en œuvre d'actions diversifiées en leur faveur ; elle est opérateur pour le compte de l'Etat, de la Région ; elle déploie sur le territoire les politiques publiques en faveur des jeunes (ex : contrats aidés, formations professionnelles, obligation de formation pour les jeunes mineurs).

La Mission locale, c'est une équipe de professionnels (29 salariés) et d'élus (7 membres du Bureau) qui mettent leurs compétences au service des jeunes, mais aussi des entreprises de l'Ardèche Méridionale.

Les principes qui fondent l'action de la Mission Locale sont les suivants :

-Fonder l'accompagnement dans une approche globale ;

-Construire une place pour tous les jeunes, avec les jeunes ;

-Initier, innover et expérimenter des modes d'accompagnement ;

-Lutter contre l'exclusion et les préjugés sur les jeunes.

1.1.1. Services à la disposition des jeunes

- **Domaine professionnel**

La formation : la Mission Locale Ardèche Méridionale a une délégation de la part du Conseil Régional afin d'orienter, de prescrire et d'accompagner les jeunes dans les dispositifs de formation mis en place par cette dernière. Elle assure ce même accompagnement pour toute autre action de formation hors dispositif du Conseil Régional.
Elle est aussi prescriptrice pour le compte de l'Etat des formations mises en œuvre par Pôle Emploi, ces formations étant destinées prioritairement aux jeunes infra baccalauréat.
Dans le cadre de ses fonctions de Conseiller en Evolution Professionnelle, la Mission Locale Ardèche Méridionale est amenée à monter des dossiers de financement « CPF » après validation du projet de formation.

L'emploi : La Mission locale est opératrice du Service Public de l'Emploi. Elle accompagne les jeunes dans leurs parcours vers l'emploi, les aides dans l'élaboration et la saisie de C.V., la rédaction de la lettre de motivation, la préparation d'entretiens d'embauche ou de concours. Elle organise des rencontres avec des employeurs, des visites d'entreprises ou des immersions en entreprise de plusieurs jours ou semaines. Enfin, elle leur donne également la possibilité de consulter les offres d'emploi dans ses locaux et de positionner les jeunes sur ces offres. La Mission locale collabore ainsi avec de nombreuses entreprises et les associations afin de définir leurs besoins, les postes et profils recherchés. Ce travail se concrétise par la signature de convention (dans le cadre des CUI-CAE), le cas échéant.
Enfin, elle communique auprès des jeunes et des entreprises sur l'ensemble des mesures d'embauche en faveur des jeunes.
Dans le cadre de l'accès à l'emploi, la Mission Locale met en œuvre les mesures d'accompagnement vers et dans l'emploi, au travers le Contrat d'Engagement Jeunes, le PACEA. Ces accompagnements spécifiques sont des accompagnements renforcés et intensifs, demandant aux jeunes un réel engagement.

L'envie d'entreprendre : un Groupement de Créateurs permet aux jeunes de travailler leurs envies d'entreprendre, sans à priori de la Mission Locale. Elle considère que les jeunes sont une réelle richesse pour le territoire et les amène au travers cette action à valoriser leurs compétences, leurs capacités. Une phase d'émergence du projet est complétée par une phase de formation universitaire, le DUCA : le diplôme universitaire de création d'activité, en partenariat avec l'IUT de Valence et la PFIL Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

- **Domaine de la vie sociale**

Vie quotidienne : la Mission locale est à disposition des jeunes pour leur apporter une aide dans les domaines de la santé, transport, logement et subsistance.

Elle peut également les aider à obtenir des aides financières ponctuelles pour faire face une situation particulière.

1.1.2. Intervention dans le domaine de l'emploi saisonnier : la Maison de la Saisonnalité

La Maison de la Saisonnalité conduit une action spécifique en direction de l'emploi saisonnier. Basée à Vallon Pont d'Arc, la Maison de la Saisonnalité est ouverte à tous. Elle accueille, informe et accompagne le public en ce qui concerne :

- L'emploi saisonnier été / hiver dans le tourisme,
- Le droit du travail, accès au logement, à la santé.

Elle accompagne également les employeurs dans la recherche de toutes les solutions possibles pour la définition de leurs besoins, le recrutement, la fidélisation et la pérennisation d'emploi.

1.1.3. Services Information Jeunesse

Deux Services Information Jeunesse, dont l'un itinérant, permettent de répondre aux besoins d'information et aux demandes du public concernant les sujets de la vie quotidienne et l'exercice des droits tels que : la formation professionnelle et continue, l'emploi, la santé, les études et la vie pratique. Il s'adresse à un public principalement scolaire, mais aussi aux parents, professionnels de la jeunesse et élus.

1.2. ORGANIGRAMME

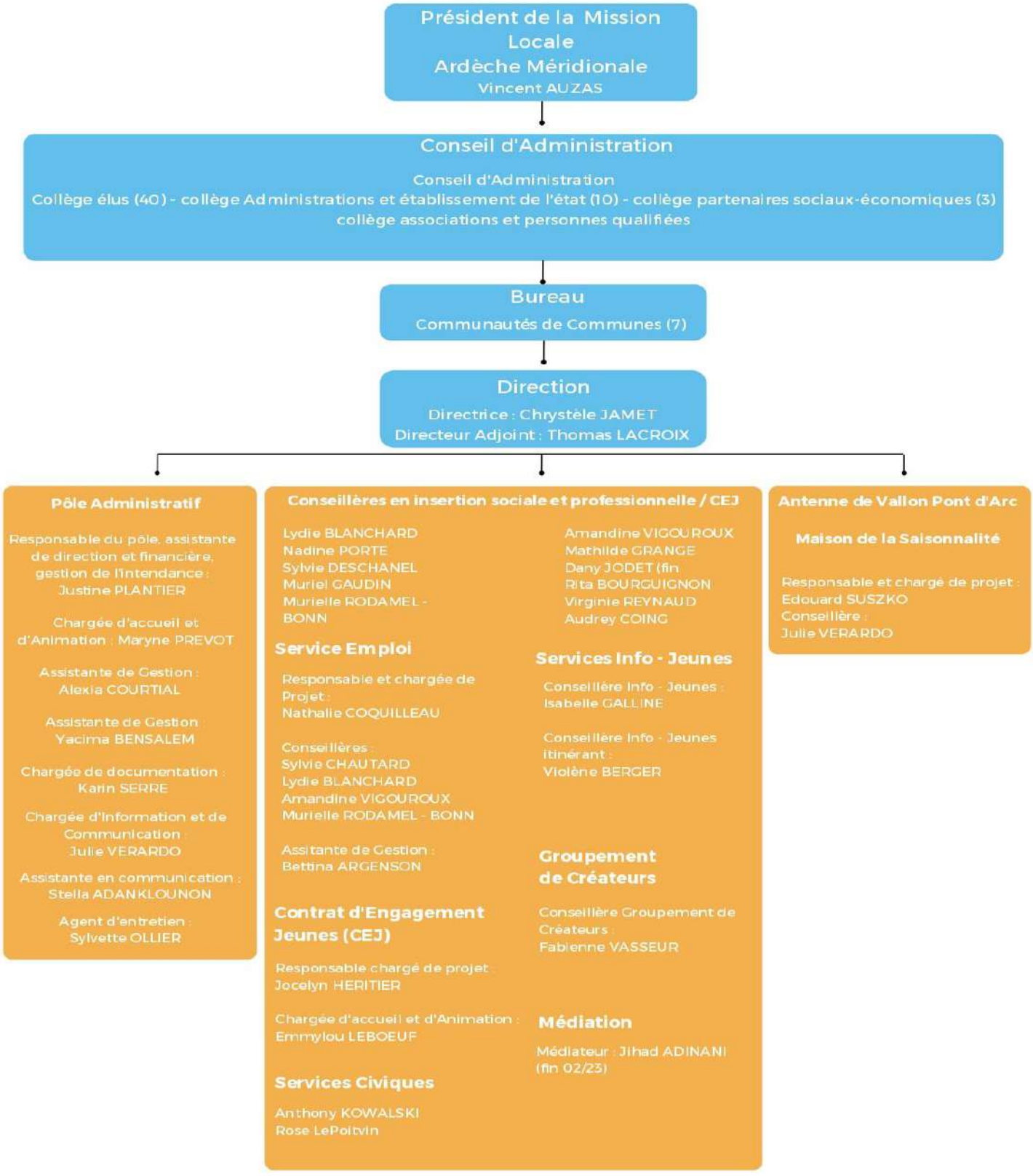

1.3. TABLEAU DES PERMANENCES EXTERIEURES

PERMANENCES CONSEILLERS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
LARGENTIERE **Nadine PORTE**		Communauté de Communes 9h-12h ☎ 04.75.39.10.34			
LAVILLEDIEU **Muriel GAUDIN**	Maison des Services 14h-17h ☎ 04.82.85.47.96				
LES VANS **Nadine PORTE**	CMS / 14h-16h30 ☎ 04.75.88.50.70				
MONTPEZAT **Murielle RODAMEL-BONN**	Mairie 9h-12h / 2° du mois ☎ 04.75.94.41.29				
JOYEUSE **Nadine PORTE**			Communauté de Communes 9h-12h/14h-17h ☎ 04.75.39.96.96		
THUEYTS **Murielle RODAMEL-BONN**		France Service 09h-12h /1er et 3° du mois ☎ 04.75.36.41.08			
VALLON PONT D'ARC **Sylvie DESCHANEL**		Maison de la Saisonnalité 9h00-12h 30/ 13h30-16h30 ☎ 04.75.88.17.44			
VALS LES BAINS **Amandine VIGOUROUX**		Mairie / 9h-12h ☎ 04.75.37.42.08			
VILLENEUVE DE BERG **Muriel GAUDIN**	Centre Socio-Culturel La Pinède 9h-12h ☎ 04.75.94.86.56				

La Mission Locale reçoit tous les jeunes au siège de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (fermeture le jeudi matin), ainsi qu'à l'Annexe à Aubenas sans RDV (fermeture les lundis et les jeudis matins)

BILAN
ACTIVITE
2023

Mission Locale
Ardèche Méridionale

II. LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ACTIVITE DE LA STRUCTURE

2.1. RESUME DE L'ACTIVITE DE LA MISSION LOCALE EN 2023

- **Un maillage territorial au service des jeunes** :

- 11 lieux de permanence, dont le siège à Aubenas
- Une équipe de 29 salariés
- 1 753 jeunes en contact
- 1 337 jeunes accompagnés
- 572 jeunes reçus pour la première fois cette année

- **Des programmes d'accompagnements renforcés :**

- 796 jeunes accompagnés en PACEA sur la période, dont 307 nouvelles entrées
- 217 jeunes entrés en Contrat d'Engagement Jeunes

- **Accompagnement à l'emploi :**

- 397 jeunes ayant eu au moins une situation emploi pour 571 contrats de travail.
- 48 jeunes en alternance
- 342 périodes d'immersion en entreprise
- 230 entreprises accompagnées
- 475 services aux entreprises et 122 offres d'emploi collectées.

- **Accompagnement à la formation :**

- 164 jeunes pour 181 formations

- **Accompagnement social et à la citoyenneté :**

- Santé, dont le Point Ecoute Jeunes
- Logement
- Mobilité
- Ouat + et Corps Européen de Solidarité

2.2. JEUNES ACCOMPAGNES

1337 jeunes ont été accompagnés cette année, dont 572 jeunes accueillis pour la première fois.

2.2.1. Caractéristiques

- 52% de jeunes hommes et 48% de jeunes femmes. Le public reste majoritairement masculin, même si l'on constate une augmentation de la part des jeunes femmes par rapport à 2022 (+2 points).
- 7% habitent en QPV et 43% en ZRR.

Ages des jeunes accompagnés :

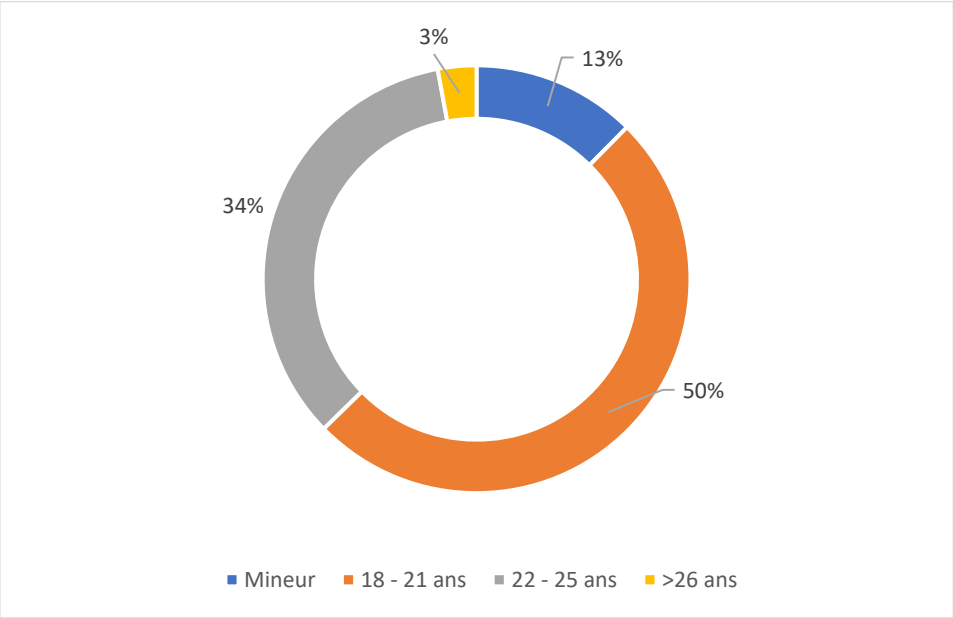

Le pourcentage des jeunes mineurs accompagnés a augmenté de 3 points (13%) pour la seconde année consécutive; il était de 8% en 2021. La majorité (50%) est âgée entre 18 et 21 ans. 34% ont entre 22 et 25 ans, soit une baisse consécutive depuis 2 ans.

Le public accompagné par la MLAM en 2023 est plus jeune qu'en 2022.

- Niveau de qualification des jeunes accompagnés :

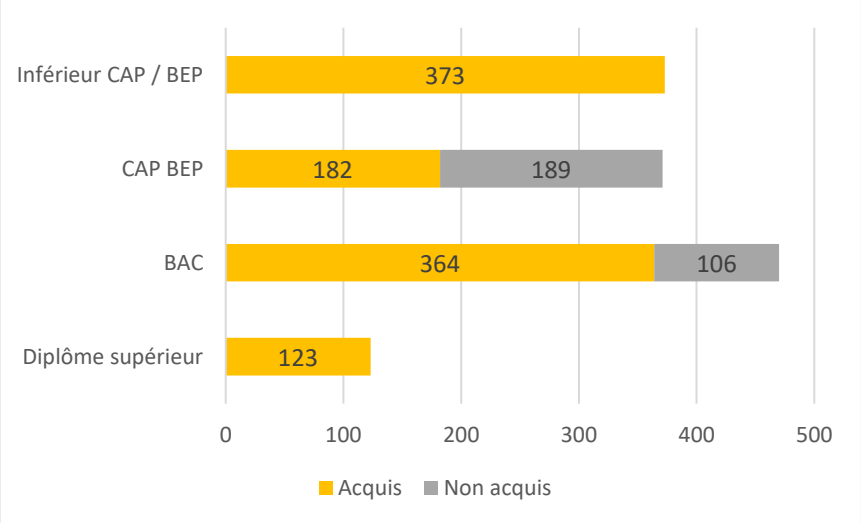

50% des jeunes n'ont aucun diplôme

44.4% des jeunes accompagnés ont un niveau BAC ou plus (35% ont le niveau BAC), dont 82% ont obtenu leur certification. 28% des jeunes n'ont aucune qualification (26% en 2022). 61% des jeunes sans qualification sont des jeunes hommes (-2 points). Nous notons une stabilité des niveaux de qualification cette année, après deux années de baisse significative.

Comme les années précédentes, les jeunes femmes sont plus qualifiées que les jeunes hommes : 57% ont un niveau de qualification Bac ou plus, contre 40% pour les hommes. Cela signifie aussi qu'elles « profitent » moins de la reprise économique que les jeunes hommes.

- Types de logement :

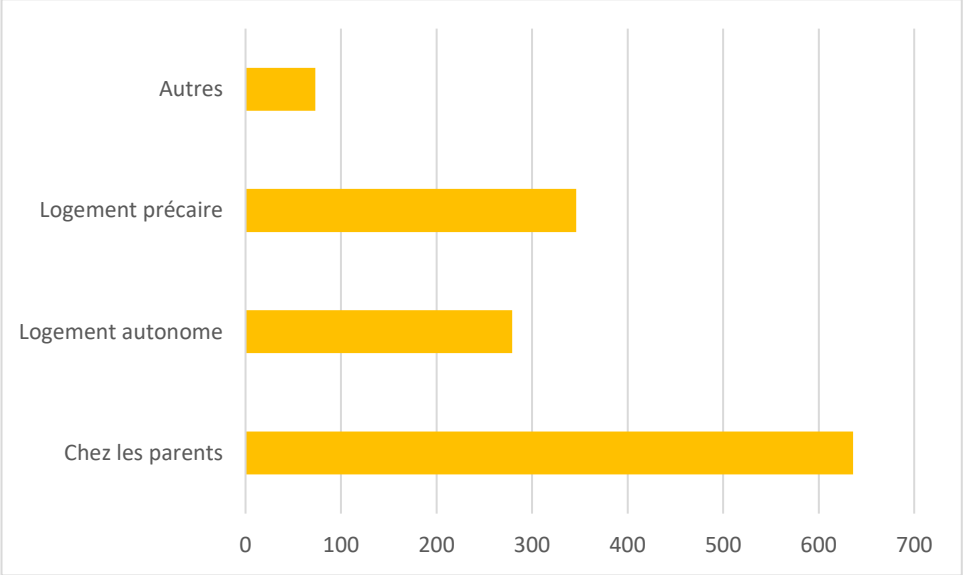

L'hébergement par la famille reste le logement principal des jeunes (48%). En fonction des situations familiales, la cohabitation subie peut être compliquée et amener certains jeunes à une décohabitation forcée. 26% des jeunes déclarent être en situation de logement précaire, soit - 1% par rapport à 2022.

Mobilité : La problématique de la mobilité est prégnante pour les jeunes. De nombreuses démarches nécessitent d'être mobile et le réseau de transports collectif est trop restreint. De nouveaux modes de déplacements doivent être réfléchis.

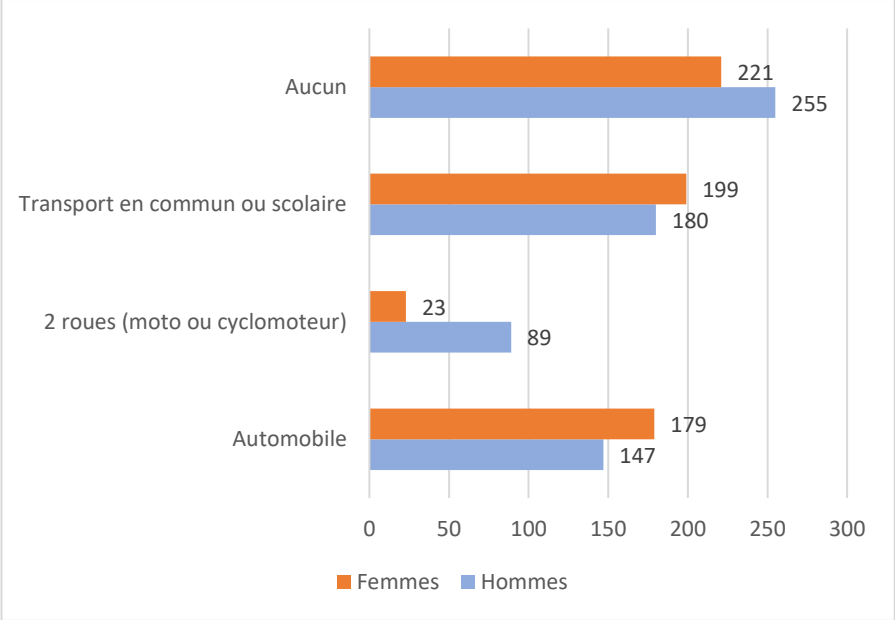

28% des jeunes accompagnés ont le permis B (30% en 2022, et 37% en 2021) ce qui interroge quant au renforcement des problèmes d'accés aux services dont la formation professionnelle et l'emploi, faute de moyens de locomotion. 34% déclarent avoir un autre moyen de locomotion qu'une voiture ; 27% des jeunes déclarent utiliser les transports en commun (stable par rapport à 2022). Les jeunes femmes représentent 51,4% des titulaires du permis B et 55% des jeunes ayant une voiture.

- <u>Les jeunes accompagnés par Communauté de Communes.</u>

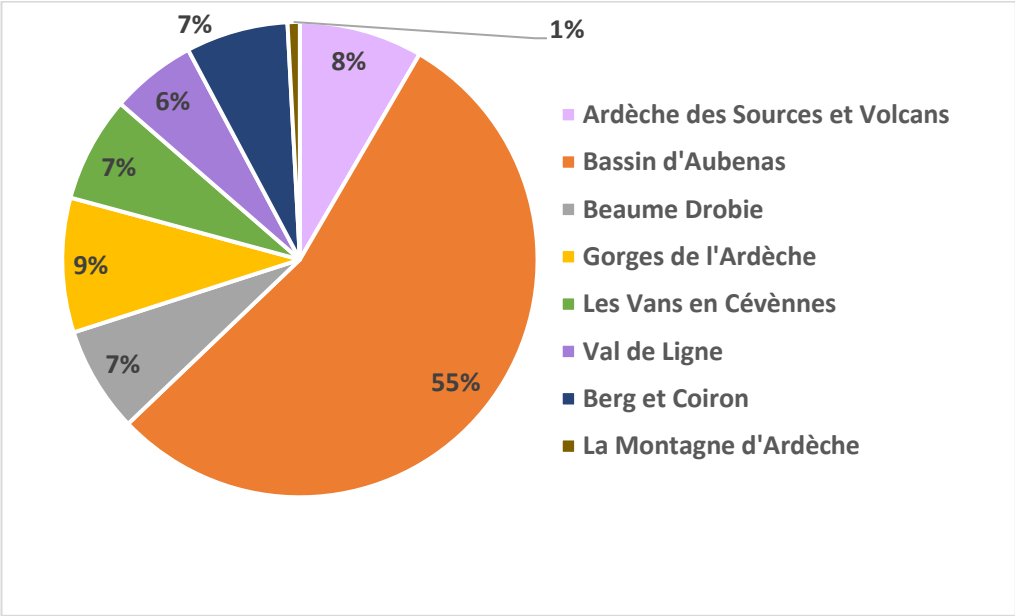

La majorité des jeunes accompagnés habite la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, qui couvre une zone non négligeable du territoire de l'Ardèche Méridionale. Les jeunes de cette Communauté de Communes

peuvent rencontrer leur CISP au siège de l'association et à l'Annexe de la Mission Locale, à Lavilledieu ou à Vals les Bains.

Le maillage territorial permet de palier aux problèmes de mobilité pour plus de la moitié des jeunes du territoire. Ce mode organisationnel permet de tisser une relation de confiance et de proximité avec les jeunes et l'ensemble des acteurs présents (monde économique, acteurs de l'insertion et de l'action sociale), et aussi de mettre en œuvre des actions partenariales de proximité.

2.2.2. Les jeunes mineurs

La Mission locale accueille et accompagne les jeunes mineurs, majoritairement en décrochage scolaire. Ils s'adressent directement à la ML ou peuvent être identifiés par différents biais, les lycées, les CIO, les acteurs de l'action socio-éducative.

Un repérage est réalisé directement par les lycées et le CIO ; par le système d'information de l'Education Nationale (RIO) ou bien par les partenaires de l'action sociale dans le cadre des COTECH « Jeunes décrocheurs ».

D'autre part, la Mission Locale est garante de l'obligation de formation. Cette mesure permet de repérer et de (r)amener vers un parcours d'accompagnement et de formation les jeunes sortis du système scolaire qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. La Mission Locale Ardèche Méridionale informe, sensibilise, les jeunes et leurs parents et leur propose un accompagnement avec la Mission Locale ou tout autre acteur pertinent. Si refus, la Mission Locale en informe le Conseil Départemental afin que ce dernier, si la famille ou le jeune a sollicité les services du Département, les relance afin de (re)mobiliser la famille et le/la jeune vers un accompagnement avec ses services ou la Mission Locale.

Caractéristiques

Ils sont majoritairement masculins (60%) et sans aucune certification validée à plus de 70%

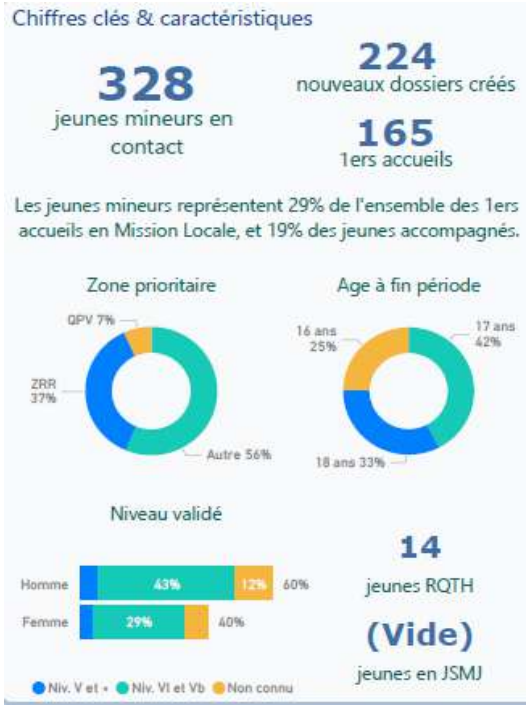

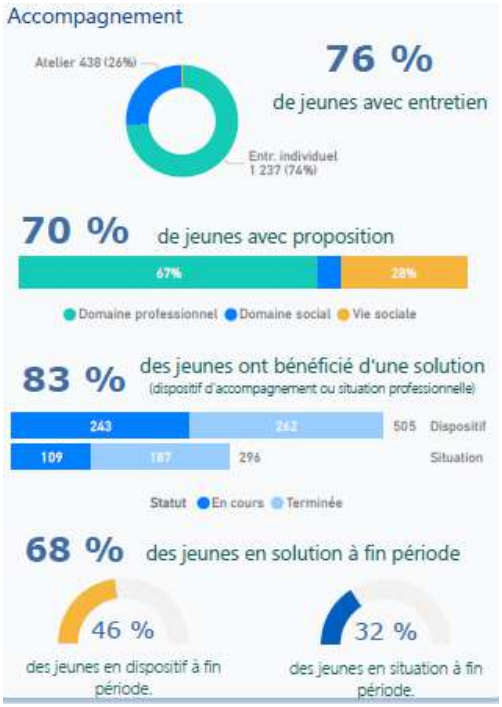

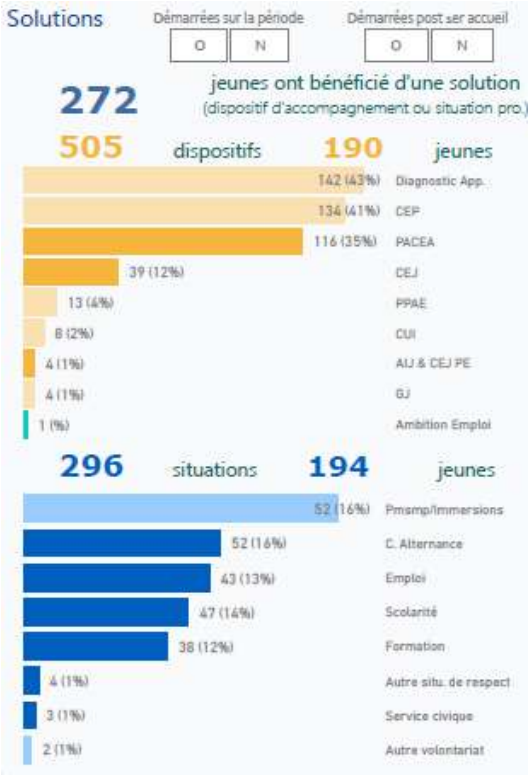

Renforcement du partenariat avec l'Education Nationale :

Les dispositifs d'Etat évoluent et permettent aux jeunes en phase de terminer ou de décrocher de leur scolarité de bénéficier des services et des outils de la Mission Locale ;

- Ambition emploi : permet de sécuriser l'accès à l'emploi ou la poursuite d'étude pour les jeunes en fin de cycle en lycée professionnel. Quatre mois de co-accompagnement est proposé avec la ML et l'EN, à partir de septembre. Le jeune garde son statut de scolaire pour une continuité potentielle de formation supérieure.

- Tous droits ouverts : il s'agit de prévenir le décrochage d'élèves durant le parcours de scolarité en mobilisant les outils de l'Education Nationale et ceux de la MLAM.

(Re)mobiliser ces jeunes adultes nécessite d'imaginer et de proposer des actions permettant une reprise de confiance en eux, une meilleure connaissance du territoire, d'un point de vue des acteurs présents, dont les acteurs économiques, et aussi de tenter d'ouvrir les champs du possible.

2.3. LE PREMIER ACCUEIL DANS L'ACCOMPAGNEMENT

572 jeunes ont été reçus en premier accueil en 2023
(+ 67 jeunes par rapport à 2022)

Quelques données :

- 50% de femmes (+2%) et 50% d'hommes ;

- 29% sont mineurs à la date de leur première venue à la Mission locale (+ 6%) ; et 52% ont entre 18 et 21 ans (-6%).

- 52% ont au moins un niveau Baccalauréat, dont 61% sont des jeunes femmes (+5%).
- 24% ont un niveau CAP/BEP et 24% ont un niveau inférieur au niveau CAP (stable par rapport à 2022), dont 44% sont des jeunes femmes (+12%).
- Les jeunes femmes ont un niveau supérieur à celui des jeunes hommes. Ont-elles plus de difficultés à accéder à un emploi ou à continuer leurs études à équivalence de qualification, que les jeunes hommes ?
- 6% habitent en QPV et 42% en ZRR

Situation du public au premier accueil :

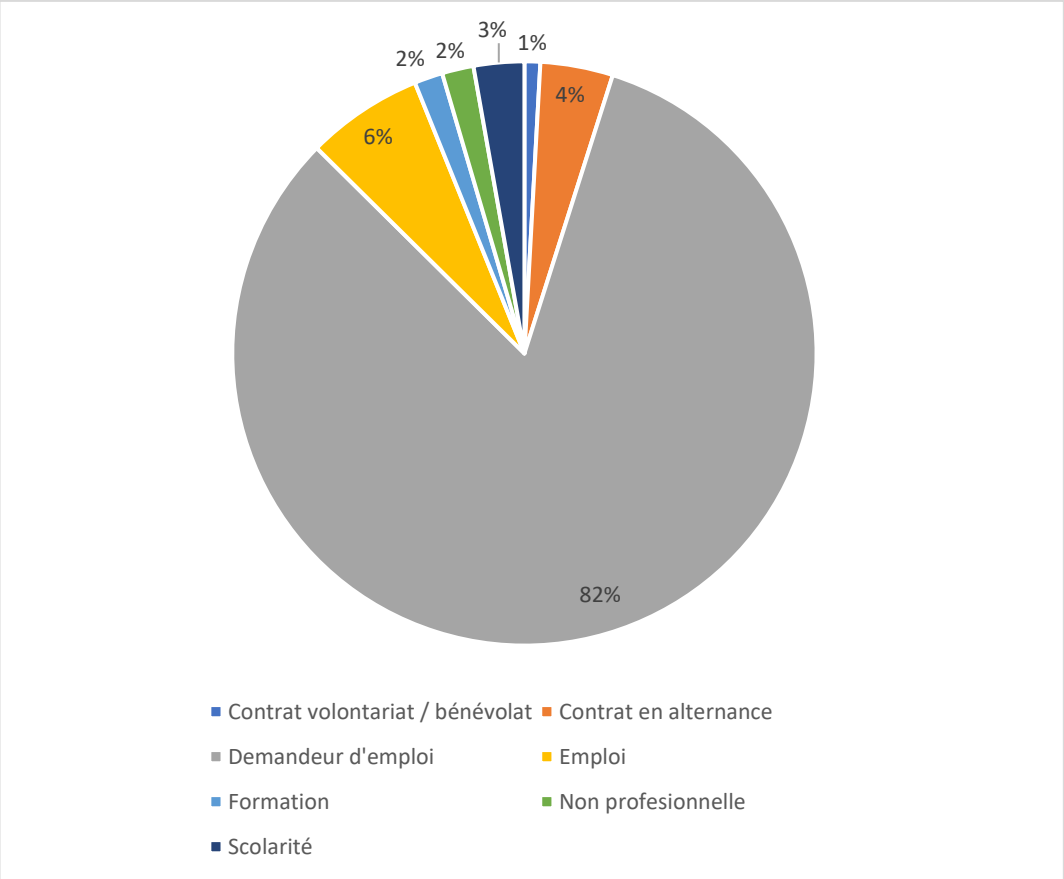

La grande majorité d'entre eux sont NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en scolarité) lorsqu'ils s'adressent pour la première fois à la Mission locale. Nonobstant, 10% sont en emploi (dont en alternance) et s'adressent pour autant à la MLAM afin de connaitre leurs droits et d'être accompagnés face à une difficulté (santé, logement, moblité, etc) et d'assurer la continuité de leur parcours.

2.4. L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES ET L'OFFRE DE SERVICES DE LA MLAM

Le travail d'accompagnement des Missions locales est fondé sur une approche globale, partenariale et individualisée qui se traduit par une phase de diagnostic individuel : la détermination des forces, des points d'amélioration et les besoins des jeunes.

A partir de ce diagnostic partagé avec le jeune, des propositions et des modalités d'accompagnement vont être mises en œuvre, alliant entretiens individuels et temps collectifs (ateliers, salons, forums…). Ce travail permet de formaliser les priorités, les objectifs à atteindre et les étapes nécessaires pour y arriver. Pour certains jeunes, l'accompagnement renforcé (PPAE, PACEA, ou Contrat Engagement Jeunes) pourra être proposé et contractualisé.

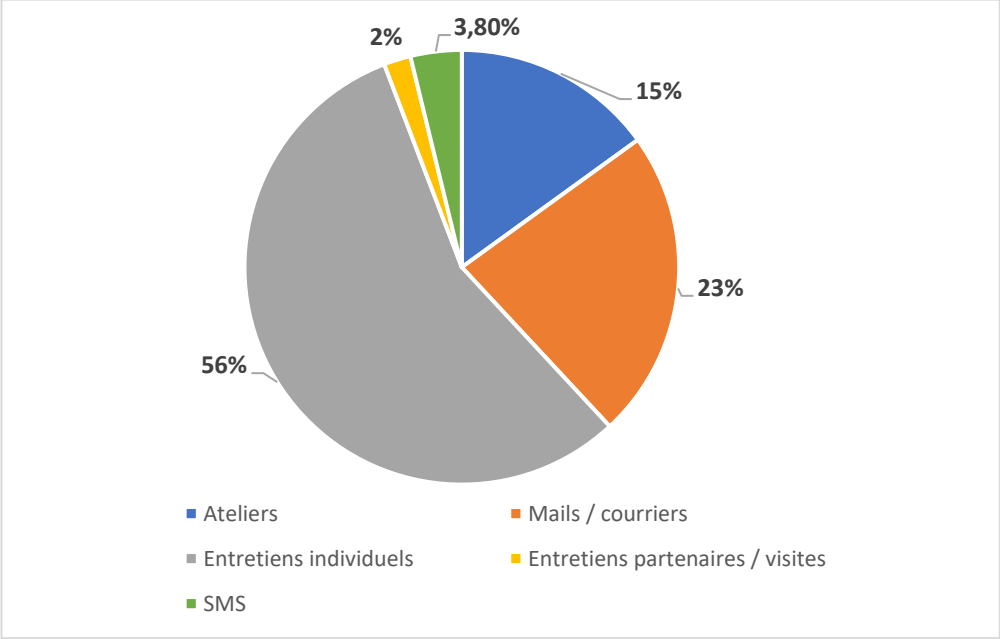

71% des modalités d'accompagnement sont réalisées en face à face, en entretien ou en atelier collectif. Au-delà des apports thématiques, les ateliers collectifs permettent aussi de rompre l'isolement social de beaucoup de jeunes et de retisser des liens.

Les SMS sont majoritairement utilisés pour informer collectivement les jeunes d'un entretien, d'un atelier et des nouvelles offres d'emploi. Ils sont aussi un outil pour (re) mobiliser certains jeunes.

La première demande des jeunes :

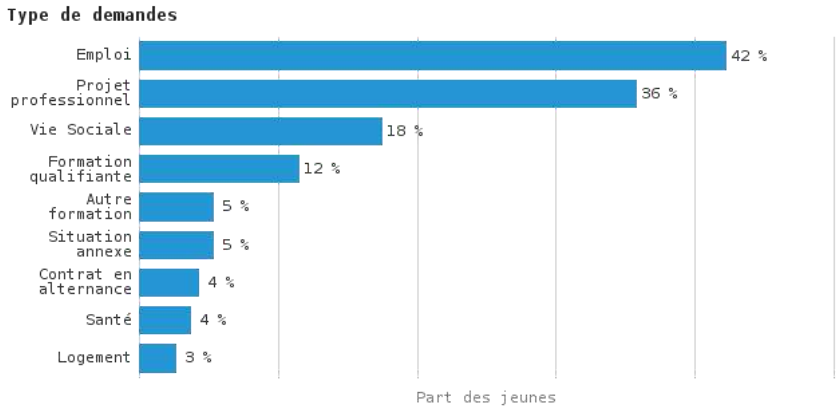

Quel que soit le niveau de formation, la première demande des jeunes concerne l'emploi, gage d'autonomie et d'indépendance. Le travail sur le projet professionnel est la seconde demande, autant pour les jeunes sans qualification que pour les jeunes les plus diplômés. Le travail d'accompagnement au projet professionnel requiert une approche globale : il va être question d'orientation professionnelle, d'immersion, de recherche de formation professionnelle, de mobilité et d'accès aux droits.

Nombre de jeunes par acte de service :

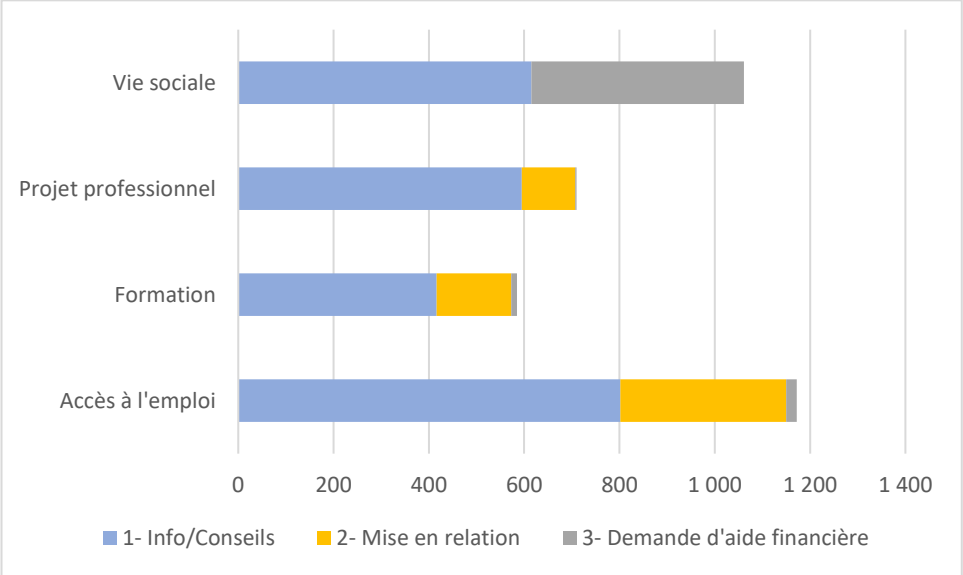

2.5. L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCE

2.5.1. Le PACEA

Le Parcours d'Accompagnement Contractualisé vers l'Emploi et l'Autonomie devient depuis le 01/01/2017 le cadre général de l'accompagnement des jeunes. Changement de critères d'éligibilité : tout jeune prêt à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement ; de durée : 24 mois renouvelable ; le PACEA n'ouvre pas

droit à des outils spécifiques mobilisables en dehors d'une allocation financière de maximum six fois le RSA sur 12 mois.

Quel intérêt pour les jeunes ?

- Contractualisation / sécurisation de l'accompagnement/ Evaluation des différentes étapes du parcours
- Une allocation ponctuelle en fonction des besoins (même pour les moins de 18 ans)

Quelques chiffres :

- 590 diagnostics réalisés ;
- 303 jeunes ont signé un PACEA.
- 586 demandes d'allocation PACEA pour un montant global de 132 204 € (moyenne de 226 € par demande contre 239€ en 2022).

2.5.2. Le Contrat d'Engagement Jeunes

Le Contrat d'Engagement Jeunes est un parcours d'accompagnement personnalisé et intensif d'une durée de 6 à 12 mois, durant lequel le jeune doit consacrer 15 à 20h par semaine autour de différentes activités utiles pour son projet d'insertion. Plusieurs ateliers sont proposés au sein de la Mission Locale (Recherche de stages, évaluation des compétences de base, journées échanges et débats, préparation aux entretiens, présentation du service civique et de l'armée, gestion du stress, Escape Game nature etc…) Dans le cadre de cet accompagnement et selon les ressources, une allocation d'un montant maximum de 520 € peut être versée. Ces ateliers peuvent avoir lieu sur Aubenas ou sur Joyeuse.

En 2023, 217 jeunes ont intégré en Contrat d'Engagement Jeunes, contre 185 en 2022 (+17.3%).

Le public :

- 46 % de jeunes hommes et 54 % de jeunes femmes. Le public se féminise (+15%)
- 12% habitent en QPV et 43% en ZRR

Age des jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes

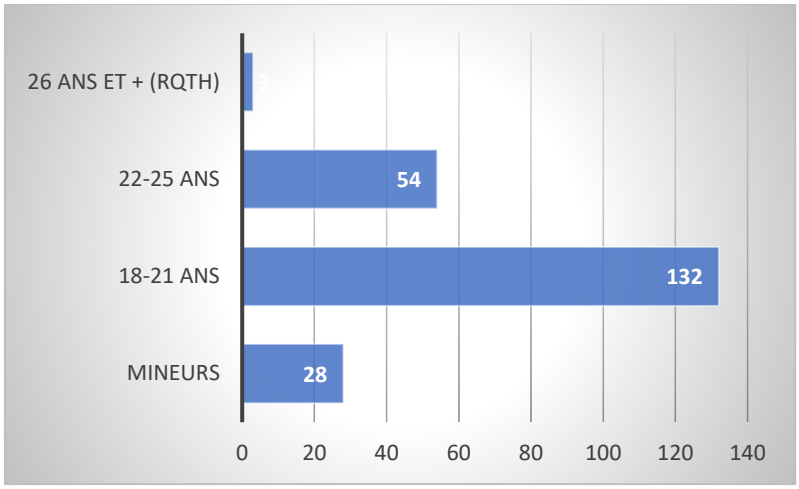

61% ont entre 18 et 21 ans ; la part de mineurs reste stable (13%), 1,4% sont âgés de plus de 26ans et RQTH.

Niveau des jeunes en Contrat d'Engagement Jeunes

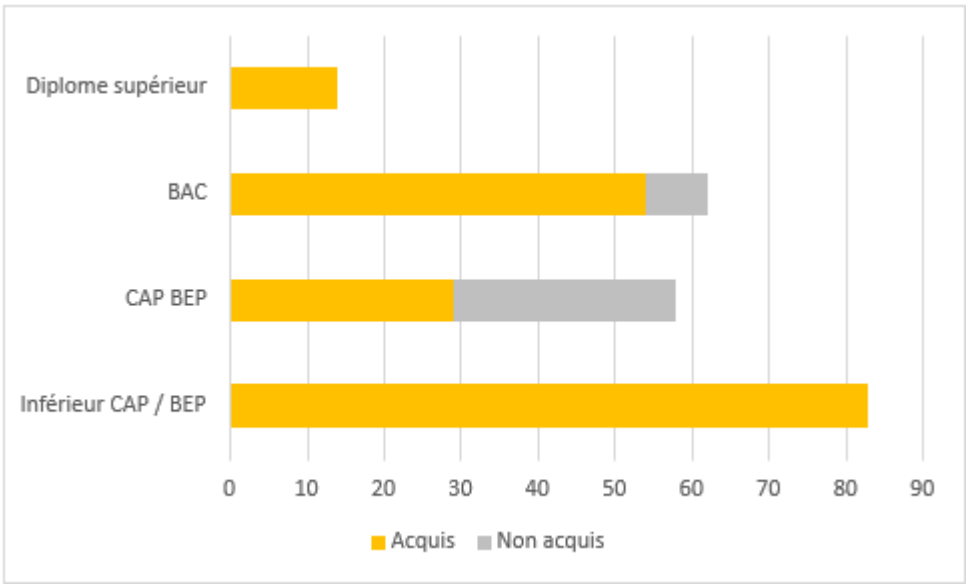

65 % des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au BAC, 27% ont un niveau CAP/BEP.

Le Contrat Engagement Jeunes bénéficie bien aux jeunes les moins qualifiés : ils sont d'ailleurs sur représentés par rapport au public de la Mission locale.

Répartition par Communauté de Communes

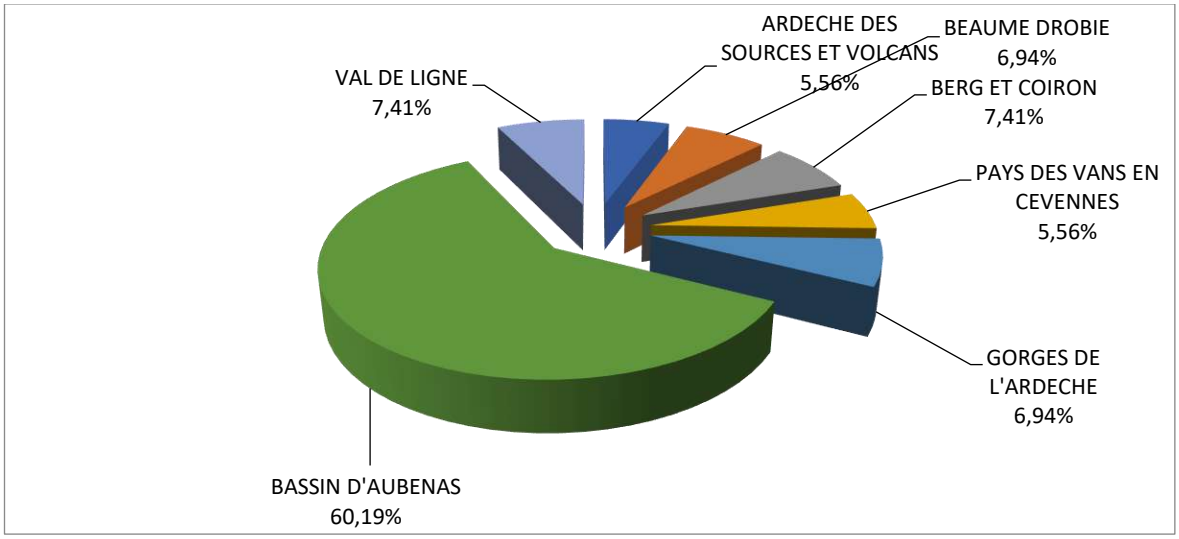

Les périodes d'immersion :

L'objectif du Contrat d'Engagement Jeunes est l'accès et le maintien à l'emploi. Pour cela, l'équipe accompagne les jeunes pour qu'ils multiplient les périodes en immersion et en emploi. Les immersions sont souvent l'occasion de connaître et de se faire connaître auprès d'un potentiel employeur. C'est aussi un outil qui permet aux jeunes de conforter leur projet professionnel, d'appréhender leurs aptitudes et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. . Cela est formalisé lors d'un bilan tripartite avec un des Conseillers en Insertion du Contrat d'Engagement Jeunes.

Quelques chiffres :

- 113 jeunes ont bénéficié au moins d'une période d'immersion
- 169 PMSMP, soit 1.4 PMSMP en moyenne par jeune

Principaux secteurs d'activité : vente et grande distribution, salon de coiffure et d'esthétique, associations, bâtiment, métiers administratifs.

L'accès à l'emploi :

- 72 jeunes en CEJ ont signé un contrat en 2023 dont 29 CDD, 27 CDI / CDD>6 mois et 16 contrats aidés

L'accès à la formation : 11 jeunes ont accédé à une formation dans des secteurs très variés répondant essentiellement aux besoins individuels ;

Dispositif « CEJ- Jeunes en Rupture » :

A la suite de l'appel à projet régional « CEJ Jeunes en Rupture », l'ADSEA déploie avec l'ensemble des partenaires sollicités par la MLAM, ce dispositif qui a pour objectif :

- de repérer des jeunes isolés, en rupture avec les institutions
- d'identifier et de résoudre les difficultés d'accès au droit avant l'intégration dans le CEJ
- de co-accompagner les jeunes avec la MLAM vers l'emploi

En 2023, 16 jeunes ont contractualisé un CEJ en co-accompagnement avec la MLAM et l'ADSEA pour le volet socioéducatif ou avec l'ADAPEI pour les jeunes en situation de handicap.

Les profils et parcours des jeunes sont spécifiques puisque 10 jeunes sur 16 sont des jeunes hommes ; 11 sur 16 ont entre 18 à 21 ans, 3 sont mineurs ; 10 n'ont aucune qualification et 6 ont une qualification de niveau CAP/BEP dont 1 seule a validé la certification.

Rupture scolaire et/ou familiale, isolement social, problème de santé mentale, jeunes en situation de handicap (6 ont une RQTH), les parcours individuels sont complexes et demandent d'inscrire un accompagnement dans la durée et pluridisciplinaire.

2.5.3. Le PPAE : accompagnement renforcé vers l'emploi, par délégation de Pôle Emploi

- 114 jeunes ont intégré le PPAE
- 495 jeunes en cours de PPAE sur l'année

Nous notons une légère augmentation des jeunes orientés par Pôle Emploi vers la Mission locale. Pour autant, les orientations sont moins importantes depuis la mise en œuvre du Contrat Engagement Jeunes par deux opérateurs.

2.5.4. Le Groupement de Créateurs

L'objectif du Groupement de Créateurs est de favoriser l'acquisition et le développement de l'autonomie sur le plan social, économique et décisionnel à travers un accompagnement fondé sur l'entrepreneuriat et la pédagogie de projet.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une démarche partenariale et complémentaire à l'offre existante en faveur d'un public jeune ; elle se positionne en amont des accompagnements proposés par les opérateurs techniques de la création d'activité.

Les enjeux du Groupement de Créateurs :

- Développer l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ;
- Favoriser le développement de compétences transverses : acquisition de compétences constitutives de l'esprit d'entreprendre ;
- Ouvrir l'accompagnement plus largement à d'autres domaines que celui du projet professionnel pour mieux connaitre le jeune et participer à une plus grande valorisation.

Les valeurs du Groupement de Créateurs :

- Toute personne est une richesse pour le territoire ;
- Toute personne exprimant le désir de créer une activité est écoutée ;
- La personne est au centre du dispositif, auteur et co-constructrice de son projet ;
- L'insertion et l'autonomie de la personne sont les finalités de l'accompagnement ;
- Tout parcourt formatif tend vers une reconnaissance diplômante ;
- L'offre de service s'inscrit dans une logique de mission de service public.

Le Groupement de Créateurs se décline en deux phases opérationnelles, une phase d'émergence et une phase de formation. Ces deux phases allient des temps collectifs et des temps individuels.

La phase de formation, le DUCA (Diplôme Universitaire de Création d'Activité), d'une durée de 6 mois et sans prérequis de niveau, permet l'acquisition de nouvelles compétences et la possibilité d'accéder à un diplôme universitaire de niveau 4 (baccalauréat). Elle est centrée sur la méthodologie de projet pour approcher l'objectif fixé par les intéressés. La formation réunit trois opérateurs : la MLAM, l'IUT de Valence et Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale.

Durant 2023, 80 personnes ont souhaité adhérer à la phase d'émergence.

	Sensibilisation	Emergence	Formation
2020	153	62	14
2021	185	90	12
2022	163	87	11
2023	211	80	
Total	712	317	37

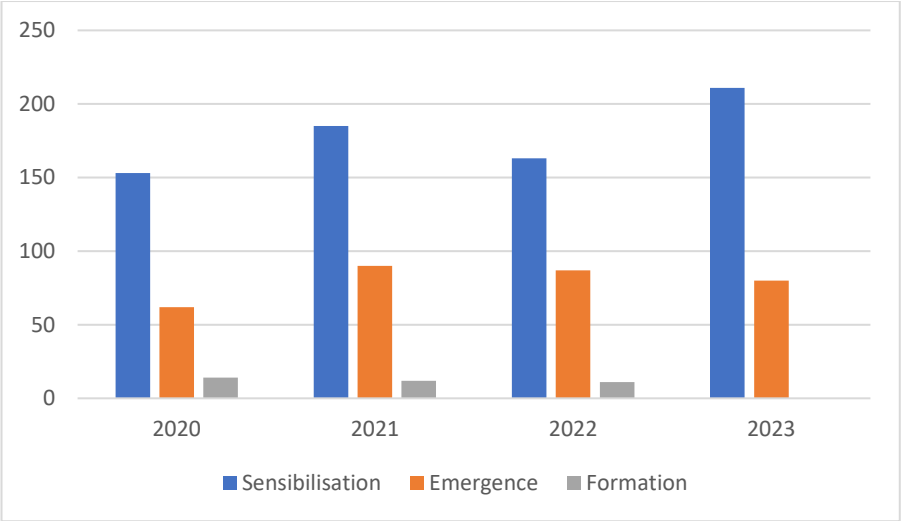

Le nombre de jeunes ayant intégré la phase d'émergence est en légère diminution, le GC ayant été à l'arrêt une partie du premier trimestre. De plus, la formation DUCA n'a pu se mette en place, faute de financement. Fin d'année 2023, la MLAM a initié une réflexion nationale au sein du réseau des Groupements de Créateurs afin de repenser le DUCA et adapter le contenu et les enseignements aux besoins des futurs créateurs. Cette réflexion se mène sur une période de 8 à 10 mois.

Caractéristiques des bénéficiaires :

Ils sont au nombre de 80 et 48% sont des jeunes femmes, 52% des jeunes hommes.

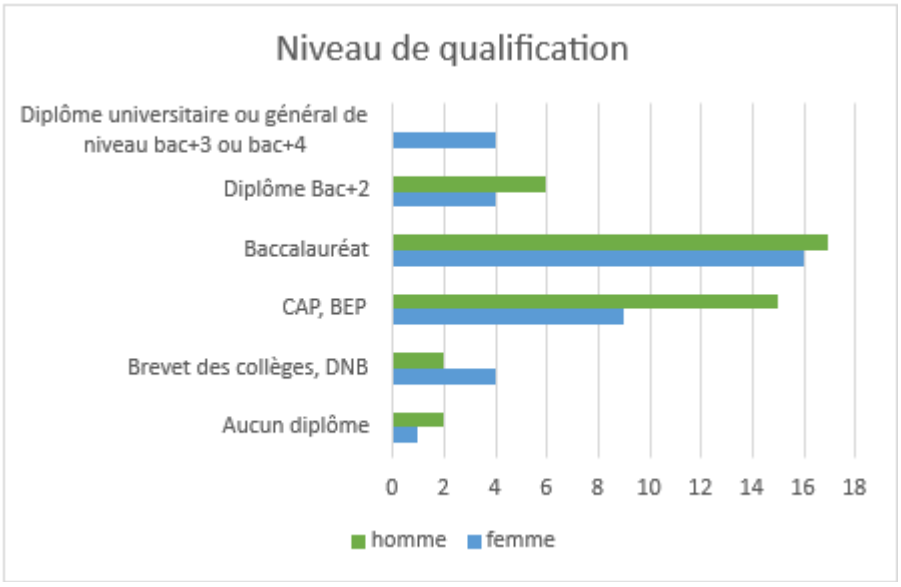

La grande majorité d'entre eux ont un niveau baccalauréat et sont porteurs d'une envie d'entreprendre dans un secteur défini :

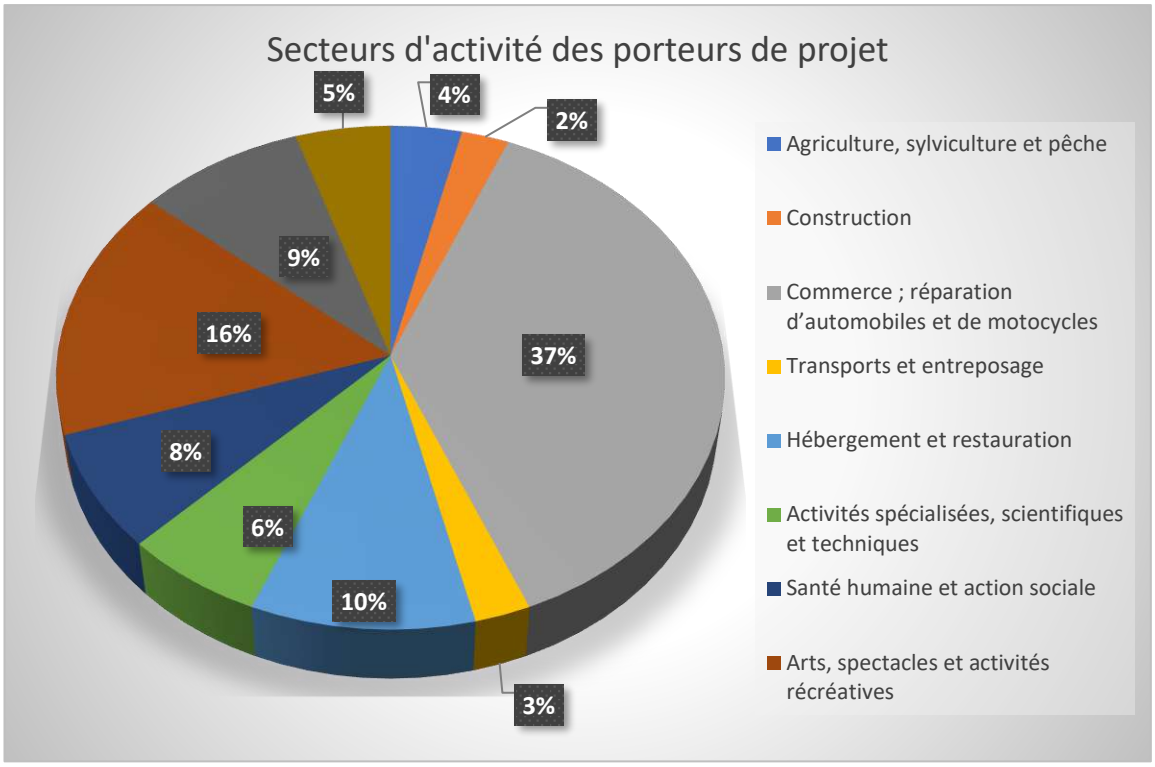

A la suite de l'accompagnement par le Groupement de Créateurs, les suites de parcours dites positives concernent majoritairement l'accès à l'emploi, mais aussi la création d'entreprise. Dans ce cas, le Groupement de Créateurs oriente vers le bon interlocuteur de création d'activité et, parfois, a un réel rôle de médiateur afin de rassurer autant le porteur que l'opérateur.

27 jeunes ont accédé à un emploi, dont 6 CDI et 26 autres créé ou sont en cours de création.

Coup de Boost. Permettre à des jeunes de vivre pleinement l'entreprise ! Deux actions collectives ont été animés en 2023 et ont impliqué plus d'une quinzaine de jeunes.

Action « Compost'it »

Q Par qui : Un groupe de jeunes associés

Q Pour qui : Individus adultes, actifs, engagés et curieux

O Le marché d'Aubenas, Lachapelle-Sous-Aubenas, Service Info - Jeunes, Mission Locale, etc.

Q Du 26 Juin au 13 Juillet 2023

C Créer une mini-entreprise, imaginer, prévoir, organiser, calculer, convaincre, produire, vendre, apprendre et s'amuser

P Pour la loi AGEC (anti-gaspillage pour une économie circulaire), pour déstigmatiser et mieux informer sur le rôle des lombrics, pour répondre à un besoin écologique, pour participer à une meilleure écologie, pour faire de nouvelles rencontres et travailler en équipe, et se lancer des défis !

Action « Flowers Ephem Garden »

Au programme : Imagination, création de l'entreprise et du bilan prévisionnel, conception des produits (marque-page, stickers, cartes de vœux) réalisées avec les fleurs séchées du jardin de l'association VIE, puis journée de vente organisée à la FNAC d'Aubenas.

2.6. L'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Le service emploi de la MLAM propose plusieurs ateliers d'accompagnement à l'emploi, tout au long de l'année.

Les ateliers collectifs :

Chaque semaine, sur Aubenas, les jeunes peuvent bénéficier de 2 ateliers en accès libre. Ces ateliers ont pour objectif de les accompagner sur les techniques de recherche d'emploi (élaboration de CV, rédaction lettres de motivation, organisation de sa recherche d'emploi…)

Les jeunes peuvent également se positionner sur les offres d'emploi qui sont affichées. Les conseillères font ensuite le lien avec les entreprises pour transmettre les candidatures. 284 jeunes ont sollicité ce service cette année. Deux ateliers décentralisés sont en place et ont lieu une fois par mois : un sur Joyeuse qui existe depuis plusieurs années et depuis le dernier trimestre 2021, le Mission Locale a étendu ce service sur la commune de Villeneuve de Berg. Un accompagnement individuel à l'emploi est également proposé.

Le Service Emploi propose ses services autant aux jeunes qu'aux entreprises du territoire. Ses objectifs sont :

- Préparer les jeunes à intégrer le monde de l'entreprise et mettre en relation les jeunes et les entreprises
- Favoriser le maintien à l'emploi
- Identifier les opportunités du territoire
- Mettre en œuvre les politiques publiques de l'emploi

2.6.1. Les entrées en emploi

397 jeunes ont accédé à un emploi pour 571 situations. Nous notons une diminution du nombre de situation Emploi (-125 situations Emploi).

En 2023, les jeunes femmes représentent 50% des jeunes ayant accédé à, au moins, une situation emploi.

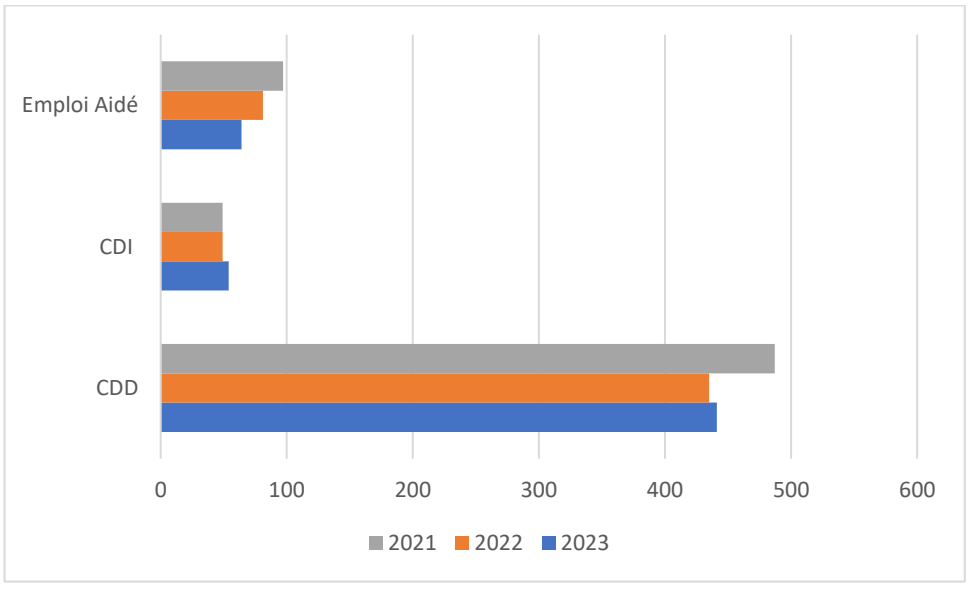

2.6.2. Les Parcours Emploi Compétences

Les contrats aidés CUI-CAE (secteur non marchand) et CUI-CIE (secteur marchand) s'inscrivent dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) dont la mise en œuvre repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement. L'objectif est que le-la salarié-e bénéficie d'un accompagnement tout au long de son parcours : diagnostic individuel, entretien tripartite à la signature du contrat (employeur - jeune salarié-e et la CISP Mission Locale) afin de définir les compétences requises et celles attendues du poste, les engagements de formation de l'employeur), un suivi tout au long du contrat et en fonction des besoins, un entretien de fin de contrat afin d'anticiper l'après et d'éviter des ruptures de parcours.

En 2022, à compter du mois de mars chaque demande PEC devait passer en commission auprès de la DDETSPP 07 en raison d'une enveloppe restreinte, ce qui explique la diminution de ce type de contrat par rapport à 2021. Le nombre de mesures PEC est en effet fixé par l'Etat.

Contrats aidés 2023

- Si, sur le dernier trimestre 2020, 29 contrats avaient été signés, nous sommes passés en 2021 à 112 contrats aidés, puis 80 contrats aidés en 2022, et 54 en 2023.

    - 24 PEC CAE (secteur non marchand)
    - 30 CIE Jeunes (secteur marchand)

    Les jeunes femmes sont majoritairement bénéficiaires de la mesure PEC CAE (15 sur 24 contrats) mais les chiffres s'inversent concernant les PEC CIE : les jeunes hommes en sont davantage bénéficiaires (17 pour 30 contrats).

- 41 % des jeunes ont un niveau de qualification inférieur au baccalauréat.

Niveau des Jeunes en CEC CIE et CAE

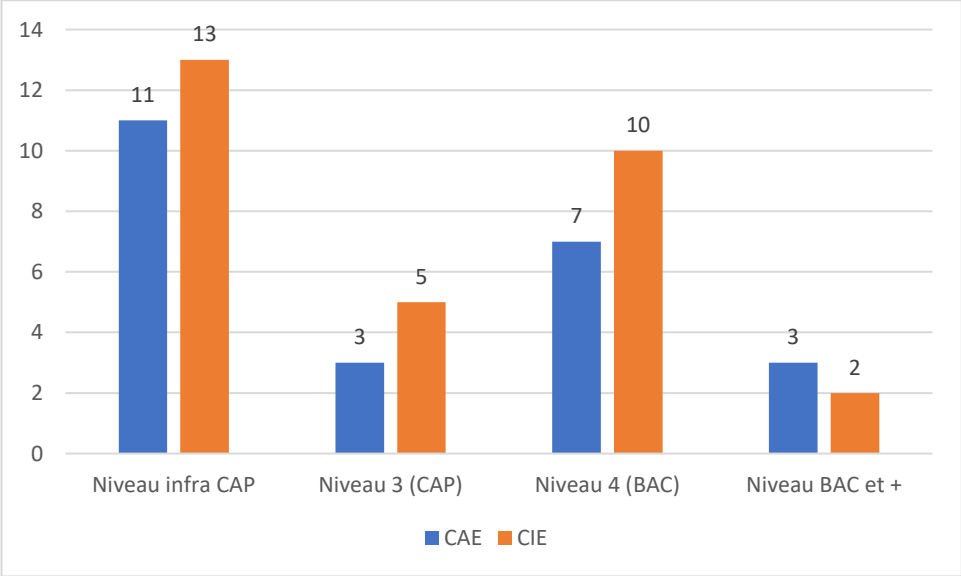

Les secteurs d'activité

- Les employeurs du secteur non-marchand sont majoritairement les associations, les communes, les établissements sanitaires publics.
- De fait, les secteurs d'activité concernent l'animation socio-culturelle, la santé et les emplois techniques (propreté urbaine, gestion des déchets)

Répartition des contrats par secteur

Les employeurs du secteur non marchand (PEC CAE)

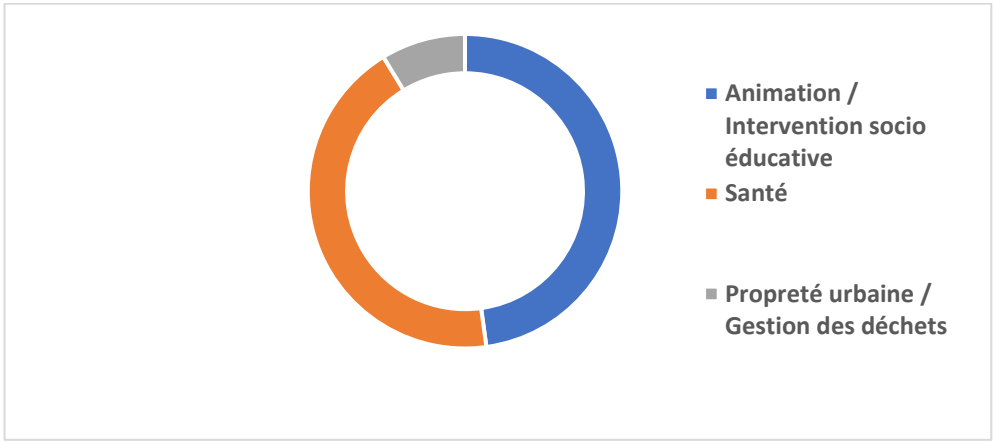

Les employeurs du secteur marchand sont très divers, représentatifs du tissu économique local.

Les employeurs du secteur marchand (CIE)

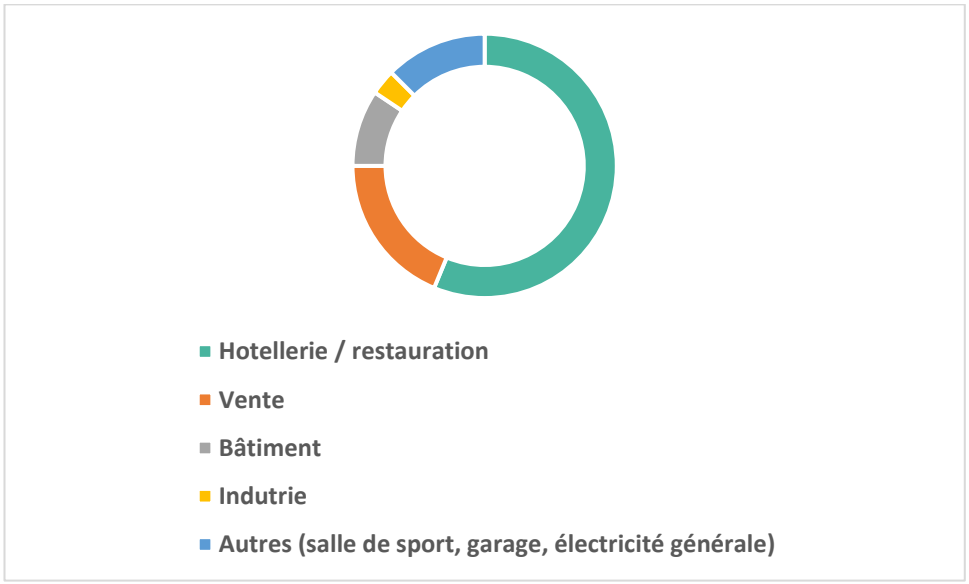

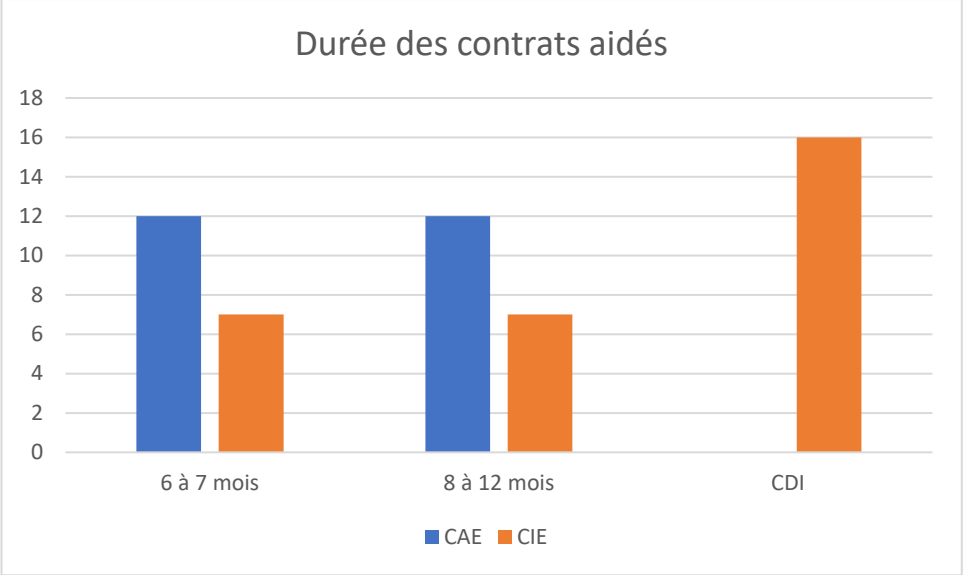

L'aide initiale de l'Etat pour les contrats aidés est de 6 à 9 mois. Les renouvellements sont possible si la durée totale de l'aide ne dépasse pas 18 mois. La durée des contrats est très variable suivant qu'il s'agit des secteurs marchand ou non marchand. On ne constate aucun CDI dans le secteur non marchand alors qu'ils représente plus de 53% sur le secteur marchand.

Si les structures du secteur non marchand s'engagent majoritairement sur des CDD de 6 à 12 mois, les entreprises, elles, signent en tout premier lieu des contrats à durée indéterminée : ils représentent 53.3 % des signatures contre 17.6 % en 2022.

2.6.3. Partenariat Economique

Initier, développer et alimenter un réseau d'entreprises partenaires de la Mission locale reste essentiel. Cela vient renforcer son action auprès des acteurs économiques et favorise le recrutement des jeunes accompagnés, ainsi que leur maintien dans l'emploi. Plusieurs actions ont été organisées dans ce sens :

1- Evènements

- Pré-sélections par l'INFREP pour ses entreprises partenaires en vue de la préparation d'un titre professionnel Vendeur Conseil de niveau 4. Suite à l'information collective, les jeunes intéressés se sont rendus dans le centre de formation afin de visiter les locaux, passer les tests de sélection ainsi qu'un entretien pour valider le projet d'alternance et le positionnement sur les entreprises. A l'issue de cette rencontre 4 jeunes ont intégré le titre professionnel en alternance auprès d'entreprises locales.

- Job dating avec la FNAC et DALBE Aubenas. Suite à la présentation de la Fnac, des postes, de l'alternance… les jeunes ont bénéficié d'un premier entretien d'embauche de 10mn avec la responsable des ressources humaines. A l'issue, les jeunes pressentis ont passé un second entretien dans les locaux de l'entreprise.

2- Découverte des entreprises locales

SCHNEIDER Electrique

Dans le cadre de leur semaine développement durable, l'entreprise SCHNEIDER a sollicité la Mission locale pour ouvrir les portes de l'entreprise à un groupe de jeunes.

Post de SEA Schneider Electric

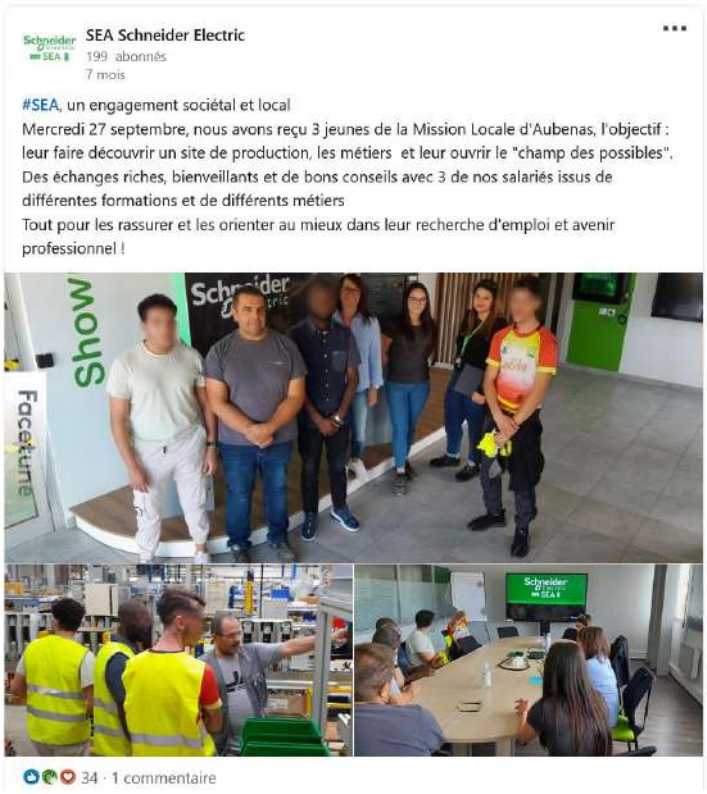

Agrivals

Entreprise adaptée sur la commune de Mercuer. Des jeunes avec une reconnaissance TH ont pu visiter cette entreprise et échanger avec les responsables sur les missions, les contraintes du métier agent d'entretien et agent d'espace vert.

2.6.4. Booster Jeunes Talents

Booster Jeunes Talents est une action départementale déployée par les Missions Locales d'Ardèche.

Les objectifs : Offrir l'opportunité à des jeunes désirant « BOOSTER » leur recherche d'emploi / d'alternance d'intégrer un réseau d'employeurs et ainsi bénéficier des conseils bienveillants et du réseau des entreprises participantes. Permettre d'accéder plus rapidement à l'emploi grâce à une action où les entreprises du réseau proposent de partager leur carnet d'adresses et de diffuser leur candidature.

Les jeunes ciblés : Jeunes ayant un projet professionnel définit, et souhaitant acquérir de l'expérience professionnelle.

Les prestataires et partenaires : Une coach, une socio esthéticienne et les entreprises du territoire : L'Entrepôt du Bricolage (entreprise pilote), Melvita, Proman, Enedis, GESA, Résidence Sainte Monique, Burger King, France Travail, l'INFREP

La durée : 2 semaines intensives de coaching coanimé avec une conseillère de la Mission Locale et une coach professionnelle.

Bilan :

2.6.5. Jeunes engagés - de l'image de soi à l'image du quartier : Suivez nos regards

Cette action a été menée dans le cadre du contrat ville à partir de juin 2023. Elle s'adresse en priorité aux jeunes issus des QPV d'Aubenas (soit une partie du centre-ville, le quartier des Oliviers et une partie de Pont d'Aubenas). Elle avait comme support la photographie et l'écriture. Son objectif premier était de valoriser les jeunes, l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et celle qu'ils peuvent renvoyer.

Divers ateliers se sont déroulés à raison d'un ou deux par semaine (Photographie, écriture, socio esthétique, échanges autour de l'estime de soi…). Différents acteurs ont été présents sur l'action : photographe, psychologue, socio esthéticienne, intervenantes Mission Locale.

Les jeunes ayant participé à l'action sont des jeunes ayant déjà une appétence (même minime) pour l'expression artistique, ayant peu de relations sociales et beaucoup de peurs (ex : ne pas oser passer le permis de conduire, ne pas oser se présenter auprès d'un employeur pour un stage ou un emploi).

La première réunion de lancement a été l'occasion de présenter l'action, son déroulé, le planning et les intervenants. Mais également de laisser la place aux jeunes sur le contenu des ateliers photos, sur ce que les participants souhaitaient exposer. Ils ont souhaité élargir le secteur géographique et ne pas uniquement se concentrer sur leur lieu d'habitation mais sur les lieux de vie/ville et de passage (ex : la montée en Centre-Ville à partir de Pont d'Aubenas) auxquels ils sont aussi attachés.

La photographe a présenté le matériel professionnel et a sensibilisé, formé à la prise de vue, et donner les éléments techniques nécessaires.

Tous découvraient ce matériel, ayant l'habitude des photos de leur smartphone.

Le premier atelier Photo a été axé sur les portraits individuels des participants. Chacun a été et photographe et modèle. Des échanges ont eu lieu sur le thème : « se montrer » sans se montrer » et le choix a été fait de photographier des parties de leur corps (ex : mains, yeux).

Le second atelier photo a été l'occasion de sortir et de déambuler dans la ville (QPV et centre-ville), de montrer et photographier les endroits importants pour eux, ceux qui avaient une signification. Les premières photos de groupe ont pu être réalisées. Entre temps, un atelier a été dédié à l'image de soi avec l'intervention d'une psychologue. Le groupe était très introverti, ne se connaissait pas et était très peu loquace. Ce qui a été abordé : l'image sur les réseaux, la mise en scène des photos ou vidéo. Lors de ce temps, la parole a pu se libérer et certains ont livré des expériences très intimes, parfois des vécus traumatisants. Le partage et la confiance se sont installés et ont perduré tout au long de l'action.

Le quatrième atelier a été un atelier d'écriture sur le thème « qu'est-ce que j'amènerais sur une île déserte » . L'objectif était que les jeunes fassent le point sur ce qui est important pour eux. La technique d'inclure des mots pris au hasard dans des livres a permis la créativité dans le texte produit et de surprendre les jeunes eux même de leur capacité dans l'écriture. Plusieurs jeunes se sont rendus compte qu'ils avaient une passion et pratique commune pour le dessin. Il leur a été proposé de ce fait une séance où ils ont eu la possibilité de venir avec leur matériel afin d'inclure ce mode d'expression et de valoriser leur talent. Le travail d'écriture a ainsi continué et ils ont réalisé un texte collectif à partir de l'acrostiche : Mon quartier idéal.

L'atelier suivant a permis de continuer à travailler sur la confiance en soi grâce à l'intervention d'une socio-esthéticienne. Ils ont chacun réalisé un bilan colorimétrique afin de se rendre compte quelle couleur valorisait leur teint, leur visage. Ce travail a été approfondi avec des foulards de couleurs.

Sur le même atelier, ils ont également travaillé sur la morphologie et les styles vestimentaires. Cela a permis des échanges sur l'image que l'on renvoie suivant la façon dont on s'habille, dont on se présente, sur l'impact en termes de communication (cf. entre□en d'embauche).

Un travail a été réalisé entre la photographe et les intervenantes de la MLAM afin de faire un premier tri axé sur la qualité technique de la photo en vue de l'exposition. Le choix final des photos a été réalisé avec les jeunes. Certains, malgré des réticences en début d'action ont accepté que leur portrait soit exposé, pour d'autres cela restait difficile. Ils ont cependant tous validé les photos de groupe. Ils ont accepté leur image et l'exposition aux yeux de tous et toutes.

Globalement, l'action a permis de mieux connaitre ces jeunes, leurs fragilités, leurs peurs mais aussi leurs talents cachés.

Ils ont au cours des différents ateliers, semblé plus en confiance : le travail de réassurance, d'oser a fonctionné. Ils ont pu montrer des talents artistiques et se rendre compte de leur valeur d'une manière différente. Trois jeunes ont été présents au vernissage, démarche qui leur a demandé de dépasser leur crainte.

Bilan individuel :

F: a signé un contrat d'apprentissage en juillet 2023 en pâtisserie.

A : a effectué un stage en juillet chez Netto et a postulé pour la formation ELS proposé par l'INFREP. Il participe aux ateliers de simulation de conduite animée par la MLAM. L'action lui a permis de reconnaitre certaines peurs, et petit à petit de travailler sur le sujet.

B : la rencontre avec la psychologue a montré une certaine fragilité psychologique. Elle a commencé le permis avec Mobilité 0726 et a intégré fin 2023 le CEJ

N : a toujours été présente malgré son très petit niveau en français. S'exprimer par la photo semblait lui faire du bien. Elle a progressé rapidement en français et a intégré une formation FLE. Elle est aujourd'hui (en 2024) sur une action préapprentissage.
T : très présente sur les ateliers. La séance avec la psychologue lui a permis de parler d'un sujet sensible mais depuis la fin de l'action, elle ne répond plus à nos sollicitations.
E: a révélé un réel talent de dessin et s'est au fur et à mesure des ateliers, ouverte aux autres. Elle a intégré une action collective « Coup de Boost » en décembre.

2.7. L'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET L'ACCES A LA FORMATION

Dans le cadre de leur accompagnement, de nombreux jeunes souhaitent travailler leur projet professionnel, soit dans un objectif de réorientation, soit parce qu'ils ne disposent d'aucune qualification.

Que cela soit dans le cadre de recherches, de conseils ou d'ateliers spécifiques animés par la MLAM ou par l'AFPA, 595 jeunes ont été conseillés dans leur projet professionnel ou ont participé à un atelier « Projet Professionnel ».

Afin de consolider ou de valider un choix professionnel, les périodes d'immersion restent le moyen privilégié : 242 PMSMP ont été réalisées, dont 176 PMSMP dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes.

Les entrées en formation :

158 jeunes ont accédé à une formation durant l'année 2023 (+ 10 jeunes)

Formation	Nombre de situations	Nombre de jeunes
E2C	7	7
Formations Qualifiantes PIC Etat-Pôle emploi	95	87
Formations Qualifiantes Région	22	22
Pré Apprentissage	5	5
Autres formations et formations à financement spécifique	38	37
Total Formation	**167**	**158**

Le nombre d'entrée en formation concerne à 57% des formations financées par l'Etat dans le cadre du Plan d'Investissement Compétences (contre 40% en 2022) ou via Pôle Emploi. Le PIC, piloté par le Ministère du Travail, a défini les jeunes et les demandeurs d'emploi ayant un niveau de qualification IV maximum comme public

prioritaire pour accéder aux formations financées dans ce cadre. Des dérogations sont possibles pour les jeunes ayant un niveau IV acquis et résidant en QPV ou ZRR. En Auvergne Rhône Alpes, Pôle Emploi a assuré la mise en œuvre du PIC-volet Formation, la Mission locale reste prescriptrice pour le compte de l'Etat et de la Région, ce qui assure aux jeunes une prise en charge des coûts pédagogiques, parfois des frais de transport, et le statut de stagiaires de la formation rémunérée.

2.8. L'ACCOMPAGNEMENT A LA CITOYENNETE

Il se traduit par la recherche d'un service civique ou toute autre forme de volontariat adapté aux attentes des jeunes ou bien à un engagement à l'étranger dans le cadre du Service Volontaire Européen, aujourd'hui intitulé Corps Européen de Solidarité.

Des ateliers collectifs de présentation des dispositifs de mobilité internationale se sont déroulés tout au long de l'année et ont bénéficié à de nombreux jeunes.

En plus des ateliers collectifs, quatre départs en Corps Européen de Solidarité ont pu être proposé aux jeunes cette année, du 5 au 19 février 2023, et du 6 au 20 novembre 2023, au Maroc et au Portugal.

5 jeunes sont partis au Maroc, 7 au Portugal et un jeune est parti au Liban.

Au programme : Animation sociale auprès de personne en situation de handicap, et dans une ferme pédagogique. Sensibilisation à l'environnement en milieu scolaire, rénovation et espaces verts

2.9. SANTE, MOBILITE, AIDES PONCTUELLES

2.9.1. Santé

La MLAM reçoit et accompagne de nombreux jeunes pour qui un accompagnement Santé ou Handicap est nécessaire. Pour se faire, la MLAM dispose de plusieurs outils :

- Un Point Ecoute Jeunes propose des RDV individuels avec une psychologue. 108 entretiens ont été programmés

- Une demande de Fond d'Aide aux Jeunes a été acceptée par l'UDAF. Une enveloppe nous permet de prendre en charge les tests neuropsychologiques des jeunes en ayant besoin (2000€ en 2023).

- Les réunions pluridisciplinaires animées par la MDPH et le Conseil Départemental permettent de mieux se connaitre entre acteurs, d'échanger sur des situations individuelles, de croiser les regards professionnels et d'orienter vers le partenaire. L'objectif de celles-ci étant de statuer quant aux dossiers de demandes MDPH des jeunes sur le territoire Ardéchois. Différents professionnels sont présents afin de traiter les dossiers et tenter de proposer des orientations adaptées.

La MDPH[1] met en place des équipes pluridisciplinaires environ une fois toutes les 5 à 6 semaines, dont une commission spécifique concernant les dossiers MDPH pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Il s'agit d'une instance technique chargée de préparer les décisions de la CDAPH[2].

Ces équipes ont pour fonction :

- D'évaluer les besoins en compensation de la personne en situation de handicap et son incapacité permanente
- D'élaborer et proposer un plan de compensation.

Elles sont composées de professionnels ayant des compétences dans les domaines du médical, paramédical, psychologie, social, formation, emploi, formation professionnelle. Lors de ces réunions chaque dossier de demande MDPH est traité. La composition de l'équipe doit permettre l'évaluation des besoins de compensation quelle que soit la nature de la demande et le type de handicap. Elle peut varier en fonction des particularités de la personne.

A ce titre les membres du SPE sont conviées notamment les 3 missions locales du département de l'Ardèche. Autres membres : Médecin, CESF et psychologue de la MDPH, ESAT[3] (dont Adapei Lalevade, Béthanie) équipes SAVS et SAMSAH[4] (dont le Cros d'Auzon, hôpital Ste Marie Privas, Béthanie), CAP emploi ou Pôle Emploi, ADAPT[5], Chambre des Métiers et de l'Artisanat, MESSIDOR[6].

Spécifiquement et pour le public qui nous concerne, nous assistons donc aux réunions d'équipe concernant les dossiers de demande MDPH de jeunes de 16 à 25 ans.

En amont de cette réunion, la MDPH nous informe des noms des jeunes dont le dossier va être évalué en réunion d'équipe. Si nous recensons des jeunes de notre structure, nous nous rapprochons du conseiller référent afin de prendre le maximum d'informations concernant :

- Les suivis en cours dans le cadre de l'insertion professionnelle (stages, CEJ, emploi, formation…)
- La gestion de la vie quotidienne et sociale
- Leurs parcours scolaires
- Leurs parcours santé
- Les problématiques d'insertion professionnelle éventuelles
- Leur situation familiale

[1] MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

[2] CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

[3] ESAT : Etablissement ou service d'aide par le travail

[4] SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

[5] ADAPT : Association pour l'insertion social et professionnelle des personnes handicapées

[6] MESSIDOR : Association reconnue d'intérêt général à caractère social basé à Montélimar, acteur majeur pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Ceci afin de proposer une lecture au plus proche de la réalité du jeune et d'évaluer en équipe les plans de compensation les plus adaptés.

Sur ce type de commissions plusieurs orientations peuvent être proposées, notamment :

Droits et prestations relatives au travail à l'emploi et à la formation

- La Reconnaissance Travailleur Handicapé
- Orientation en centre de rééducation (ESPR) et de pré orientation
- Dispositif emploi accompagné (que les membres du Service Public de l'Emploi (SPE) peuvent prescrire directement)
- Orientation vers le marché du travail avec suivi avec un membre du SPE (soit Mission Locale, soit Cap emploi ou Pôle Emploi) ou Orientation vers le milieu protégé :
  - Orientation MISPE (stage d'une durée maximale de 15 jours en ESAT)
  - Orientation en ESAT

Demandes relatives à la vie quotidienne

- Service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS ou SAMSAH)
- AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé pour les moins de 20 ans) ou AAH (allocations aux adultes handicapés pour les 20 ans et +)
- Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS)
- (…)

Outre ces réunions, ces rencontres ont permis de développer un important travail de collaboration et a renforcé notre réseau. Les relations entre MDPH et jeunes accompagnés en sont ainsi facilitées puisque nous pouvons solliciter les professionnels de la MDPH sur des questions relatives au handicap.

2.9.2. Mobilité

Dispositif mis en place par le Conseil Départemental depuis quelques années, « un Permis pour l'Emploi » permet aux jeunes ardéchois disposant de peu de ressources et en démarche d'insertion professionnelle, d'obtenir une aide financière d'un montant de 500€ pour passer le permis de conduire.

En contrepartie, chaque jeune s'engage à effectuer 40 heures de bénévolat au sein d'une association ou d'une structure à but non lucratif. Cet engagement citoyen permet aux jeunes de s'impliquer dans la vie locale, majoritairement au sein d'une association caritative de leur commune. Ce dispositif est un levier financier pour pallier aux difficultés de mobilité des jeunes. L'aide est versée directement à l'Auto-école.

- 11 jeunes ont sollicité l'aide au permis du Département (24 en 2021 et 14 en 2022)

Aide au permis par Communauté de Communes

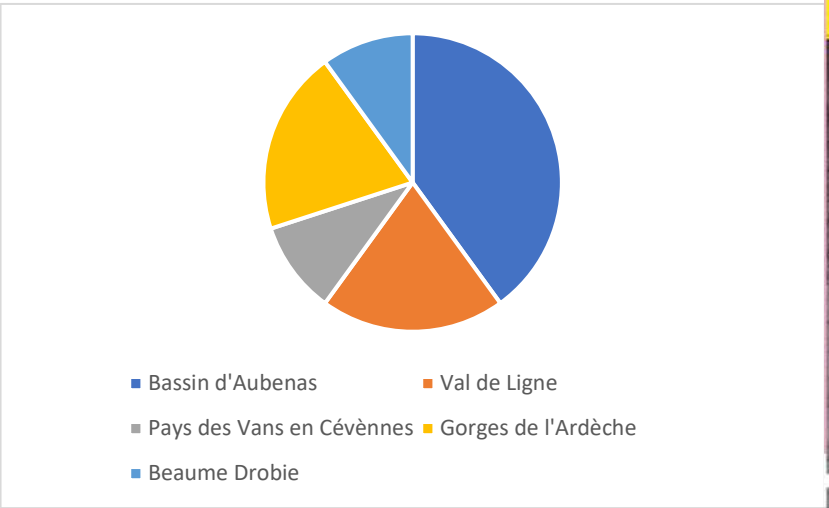

Atelier Mobilité

Historique de l'atelier :

Dans le cadre de la mesure 1 du comité interministériel de la sécurité routière, « favoriser un engagement fort et global des citoyens en faveur de la sécurité routière », l'expérimentation « Usage d'un simulateur numérique pour favoriser l'obtention du permis de conduire chez les jeunes » a été mise en place de septembre 2018 à mai 2019 au sein de plusieurs missions locales volontaires.

L'UNML, la DISR, le CGET et Régions de France ont travaillé en partenariat au sein d'un comité de pilotage assurant la mise en œuvre et le suivi de l'action.

Le bilan a fait valoir un outil peu cher, motivant, renforçant l'accompagnement des jeunes, et un outil pédagogique qui a permis aux jeunes d'évoluer rapidement dans leur pratique routière.

La Mission locale Ardèche méridionale a souhaité se positionner à son tour, en raison de la ruralité de son territoire et des difficultés d'accès au permis de conduire de certains jeunes.

En effet de nombreux freins sont présents :

- L'appréhension de causer un accident, le stress, un traumatisme lié à un accident dans le cercle proche, le manque de confiance en soi.
- Une baisse de motivation lors de l'apprentissage du code qui reporte la phase d'apprentissage de la conduite.
- Le manque de moyens financiers.
- Les délais d'attente pour passer l'examen de conduite dans les auto-écoles.

La MLAM a donc sollicité l'attribution de 3 postes de simulateurs de conduite et a aménagé une salle spécialement dédiée à cet atelier.

Le simulateur utilisé est « The good drive », le matériel se compose d'un pédalier (une pédale d'accélérateur et une pédale de frein) et d'un volant équipé de commandes (regard à droite et à gauche, rétroviseurs, clignotants), tous reliés à un ordinateur portable.

Seuls les conseillers de la Mission locale sont habilités à remplir une prescription pour l'atelier.

Partenariat :

Lors de la mise en place de l'atelier Simulateurs de conduite, la Mission locale a choisi de proposer un partenariat à l'association Mobilité 07-26 par le biais d'une convention. En effet Mobilité 07-26 intervient sur notre territoire pour faciliter la mobilité géographique des personnes en difficulté d'insertion grâce à différents outils et moyens.

Il a été convenu que la Mission locale mettait l'outil Simulateurs de conduite à disposition de Mobilité 07-26, par le biais de l'encadrante pédagogique de l'Auto-Ecole d'Insertion, en fonction de ses besoins. Une collaboration pédagogique a aussi été définie, prévoyant un échange d'outils et de supports en lien avec l'animation de l'atelier.

L'atelier :

Le premier atelier a commencé le 26 avril 2023.

Deux autres ont été mis en place, le 15/06/2023 et le 27/07/2023, pour répondre aux demandes.

Chaque atelier accueille 3 apprenants, qui se forment à leur rythme aux 4 compétences validées dans le permis B. Le simulateur propose une circulation en ville ou à l'extérieur, sur autoroute, sous la pluie, le brouillard ou la nuit, afin que chacun puisse acquérir des réflexes de conduite en sécurité.

Bilan chiffré du 26/04/23 au 31/12/2023

Il y a eu 57 ateliers

18 jeunes ont bénéficié de l'atelier ou sont en cours.

96 séances individuelles ont été réalisées, soit une moyenne de 5 séances par jeune.

La répartition est de 11 filles et 7 garçons.

Le parcours le plus long (et qui est toujours en cours) est de 21 séances, le plus court d'1 séance.

14 jeunes sont domiciliés sur la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA), 1 sur la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche (CCGA), 1 sur la Communauté de Communes Berg et Coiron (CCBC), 1 sur la Communauté de Communes Ardèche Sources et Volcans (CCASV) et 1 sur la Communauté de Communes Val de Ligne (CCVL).

9 jeunes sont passés par une auto-école (dont auto-école d'insertion) ou sont en cours de permis.

3 jeunes sont en cours d'apprentissage du code par eux-mêmes.

6 jeunes n'ont pas commencé à préparer le permis B.

Objectifs poursuivis par les jeunes et les conseillers :

- Diminuer le stress et l'anxiété
- Développer sa prise d'initiative dans la conduite
- Soutenir ou reprendre l'apprentissage du code
- Se préparer et se motiver pour repasser le permis ou pour s'inscrire à la conduite

Résultats obtenus :

- Une réussite au permis B (repassé après un échec)
- 6 jeunes s'orientent vers l'apprentissage de la conduite (code, AEI, conduite supervisée, financement du permis B par Pôle emploi)

- Pour 2 jeunes l'atelier a fait émerger des difficultés qui ont permis d'orienter ces jeunes vers une étape de diagnostic, afin de leur préconiser des solutions plus adaptées que celles proposées par l'auto-école commerciale.
- Les autres continuent leur parcours au sein de l'atelier.

Evaluations qualitatives :

Pour les jeunes :

- Se sentent sécurisés pour prendre le volant et apprendre à leur rythme.
- Apprécient d'acquérir de bons réflexes sur la conduite.
- Ceux qui sont en conduite en auto-école constatent une réelle plus-value sur les comportements au volant, ils sont vigilants sur le regard, l'anticipation des risques, la communication (clignotants).
-

Pour les intervenants :

- Cet outil permet aux personnes qui sont lentes dans leur apprentissage de prendre un peu d'avance sur les leçons de conduite, afin de rester en capacité de financer leur permis sur un nombre raisonnable d'heures.
- En pratiquant la conduite, les personnes acquièrent de vraies compétences en matière de sécurité, et intègrent des séquences telles que « rétro, cligno, changement de voie ».
- Chaque jeune a accès à ses statistiques au fur et à mesure de sa progression, l'intervenant a un tableau lui en donnant une vue d'ensemble, ce qui permet de pointer les compétences à acquérir et de mieux accompagner l'apprentissage.
- Chaque niveau de compétence validé donne accès à un jingle qui explique un panneau du code de la route, ce qui est aidant pour réviser le code.
- L'intervenant encourage aussi le jeune à développer sa persévérance.
- C'est un bon support pour travailler la confiance en soi, avec l'aide de l'intervenant qui peut valoriser les réussites et les progrès.

2.9.3. Le Fond d'Aide aux Jeunes

Le Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) est un dispositif d'aide financière, géré par le Département. Celui-ci attribue aux jeunes en difficulté, âgés de dix-huit à vingt-cinq ans révolus, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, à leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

Les demandes de FAJ s'étudient lors de commissions mensuelles ou dans le cadre de procédures d'urgence, en fonction des situations individuelles. Les FAJ PU restent un moyen à destination des jeunes en difficulté pour accéder aux besoins élémentaires du quotidien. Même s'ils sont destinés à pallier à des difficultés passagères, ils sont indispensables à de nombreux jeunes pour leur permettre de vivre décemment.

Au total, 469 FAJ ont été demandés (+ 62 demandes), dont 56 dans le cadre de procédures mensuelles, pour un montant total de **59 000** €.

- FAJ – Commissions mensuelles : 56 demandes pour un montant de 18 019 € (+ 3840€), soit une moyenne de 322 € par demande.

- FAJ – Procédure d'Urgence : 413 demandes pour un montant de 41 000 € (+ 8240€), soit une moyenne de 99 € par demande.

Répartition des demandes de FAJ par Communautés de Communes

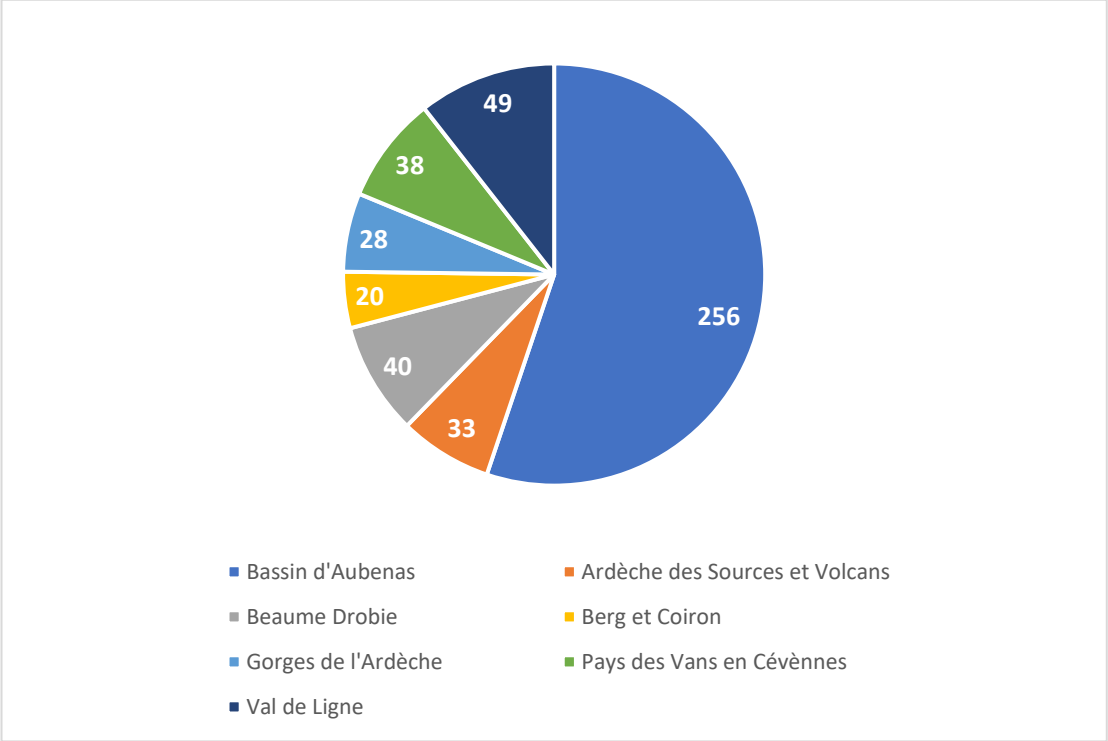

Répartition par motifs de la demande

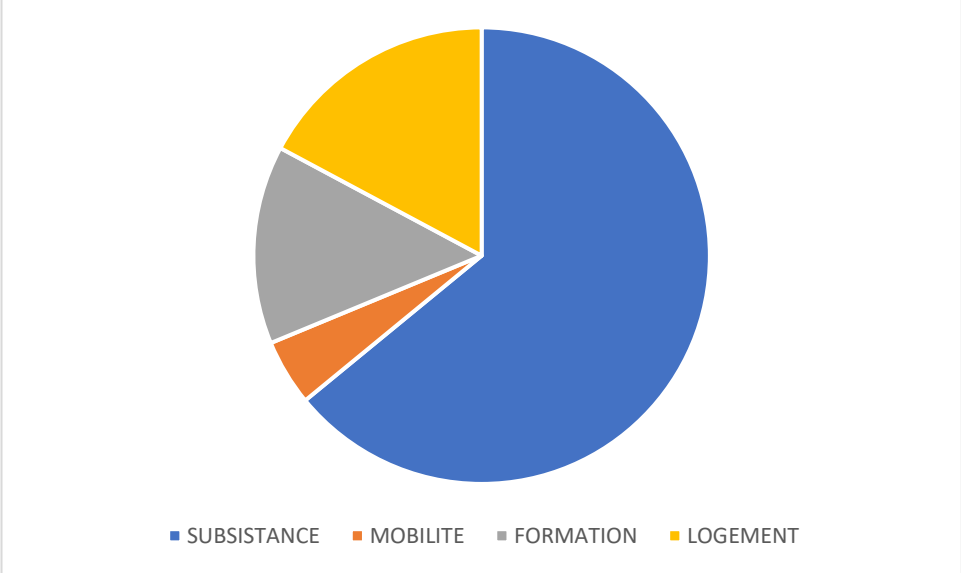

La première demande concerne la subsistance, puis la mobilité.

2.10 ACTIONS DE (RE)MOBILISATION

Des actions de (re)mobilisations existantes mais aussi expérimentales/innovantes, afin de favoriser les parcours d'insertion et l'accès au droit commun. Elles sont destinées à des jeunes en dérochage des institutions, (ou en phase de décrochage), de jeunes repérés, ayant besoin de retisser du lien social et de se remobiliser.

Ces actions font suite au projet de repérage et de mobilisation des jeunes dits « invisibles ». La Mission Locale a continué de travailler avec certains acteurs locaux pour proposer ces actions afin de favoriser le lien et la confiance en soi, mais aussi le dépassement de certaines appréhensions.

Journées Tisane et Jardin'âge en partenariat avec l'association VIE– Construction de bacs à fleurs, plantation, récolte et fabrication de sachets de thé, éducation à l'environnement au sein de plusieurs EHPAD (Joyeuse, Valgorge, St Sernin, Le Teil).

Journées Escalade et de découvertes sportives avec le CREPS Auvergne Rhône Alpes.

Séjour de 4 jours dans les Gorges du Verdon, en partenariat avec le CREPS Auvergne Rhône Alpes.

Passerelle Jeunes : **parcours de découverte des métiers des arts du spectacle** (avec l'association l'Art d'en Faire) sur 3 semaines, d'avril à juin 2023.

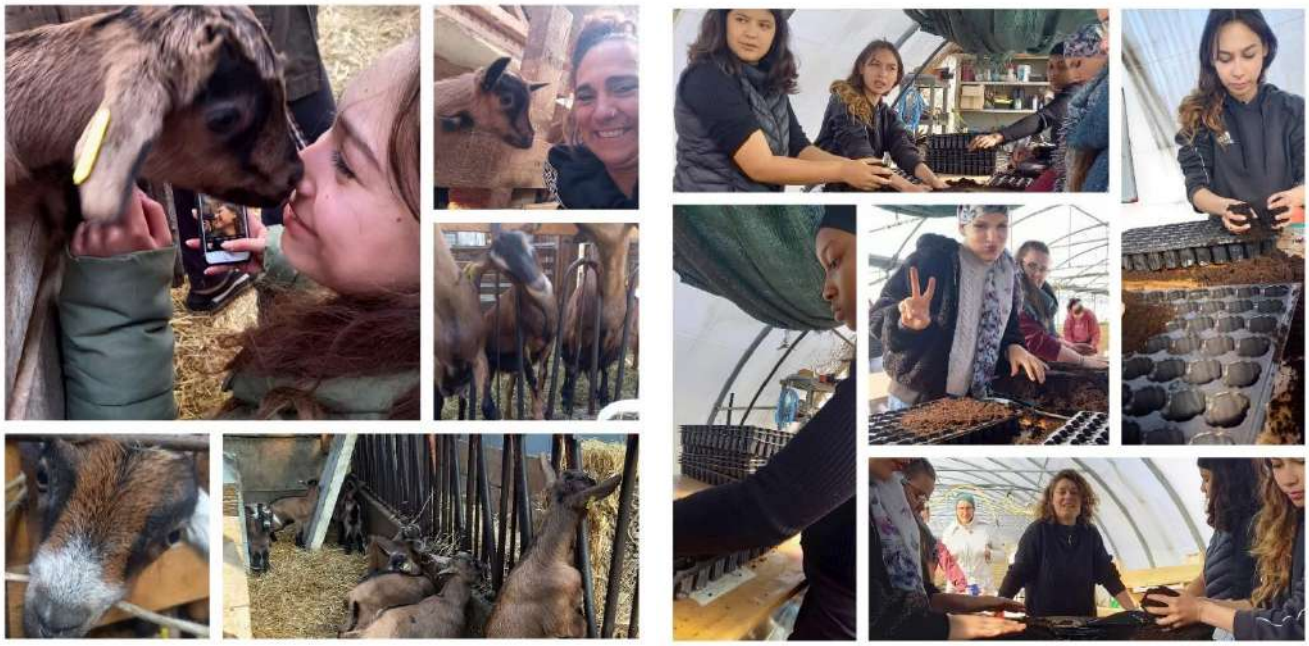

Journées de découverte des métiers, maraichage, agriculture, apiculture …

Escapes Game pleine nature, visites, randonnées … en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche : à la découverte de professionnels et de métiers locaux.

BILAN ACTIVITE 2023

Mission Locale Ardèche Méridionale

III. DISPOSITIFS SPECIFIQUES

3.1. LES SERVICES INFO - JEUNES

Les 2 Services Info - Jeunes font partis du réseau national de l'Information Jeunesse, ils ont pour mission d'assurer à l'échelon local l'accueil et l'information des jeunes en mettant à leur disposition l'ensemble des ressources produites par le CIDJ (Centre d'Information et Documentation Jeunesse) et le Centre Régional de l'Information Jeunesse (CRIJ Auvergne Rhône-Alpes) ainsi qu'un ensemble d'informations locales. Chaque Service Info Jeunes bénéficie d'un label ministériel Information Jeunesse, une convention est signée tous les trois ans entre l'Etat (SDJES), les élus locaux, la MLAM et le CRIJ AURA.

En Ardèche Méridionale, il existe deux Services Info - Jeunes portés par la Mission Locale Ardèche Méridionale : le Service Info - Jeunes Aubenas/Communauté de Communes Beaume-Drobie/ Val de Ligne et le Service Info - Jeunes Itinérant qui couvre les Communautés de Communes Bassin d'Aubenas, Berg et Coiron, Ardèche des Sources et Volcans et Montagne d'Ardèche.

Les lieux de présence :

- Annexe Mission locale, Place de la Paix, 10 rue de l'industrie 07200 AUBENAS
- Itinérance sur les autres Communautés de Communes
- Mairie de Joyeuse (CDC Beaume Drobie) /service Enfance Jeunesse
- Et en itinérance sur la CDC Val de Ligne

3.1.1. Présentation des Services Information Jeunesse

Un Service Info - Jeunes a pour mission de faciliter l'accès des jeunes à l'information. Cette information doit être fiable et adaptée à leurs demandes et leurs besoins. L'information touche tous les domaines qui peuvent les intéresser : l'orientation, les études, la formation, l'emploi, le logement, le numérique, la santé, la mobilité internationale….

Le Service Info - Jeunes accueille et informe les jeunes de façon anonyme et gratuite. Le réseau Information Jeunesse participe à la démarche éducative pour permettre aux jeunes de comprendre leur environnement et de gagner en autonomie.

Les outils documentaires

- La documentation du CIDJ, consultation sur des fiches papier ou sur le site internet, complétée par la documentation du CRIJ (S'informer pour mieux s'orienter, Le BAFA, trouver un stage...) et des guides thématiques, à consulter sur place ou à emporter (Guide job d'été, Trouver un logement, Devenir animateur…)
- La mise à disposition d'un logiciel d'aide à l'orientation professionnelle, Parcouréo et un accompagnement individuel de recherche de formation.
- Une valise DATA, comme support d'intervention lors d'action de groupe.
- Un tableau d'affichage recensant les événements locaux et régionaux (Forums, portes-ouvertes), les formations, les offres d'emploi et les offres de service civique, proposées sur le secteur.
- Deux outils pédagogiques le Vrai du Faux décryptage de l'information à destination des jeunes et le Vrai du Faux de l'orientation à destination des familles (jeunes et parents)

La communication :

- Page Facebook, Instagram, Snapchat, TikTok
- Promeneur du Net : permanences le jeudi de 14h à 16h ;
- Sites internet des Communautés de Communes.

3.1.1.1. Les caractéristiques du public

- Fréquentation

	Accueil Individuel physique ou dématérialisé	Accueil lors d'évènements collectifs
Service Info - Jeunes	523	598
Info - Jeunes Itinérant	219	850

Nous notons une augmentation de la fréquentation lors des évènements collectifs.

➢ Répartition en fonction du genre sur les 2 Service Info - Jeunes

➢ Répartition en fonction de l'âge

Service Info - Jeunes

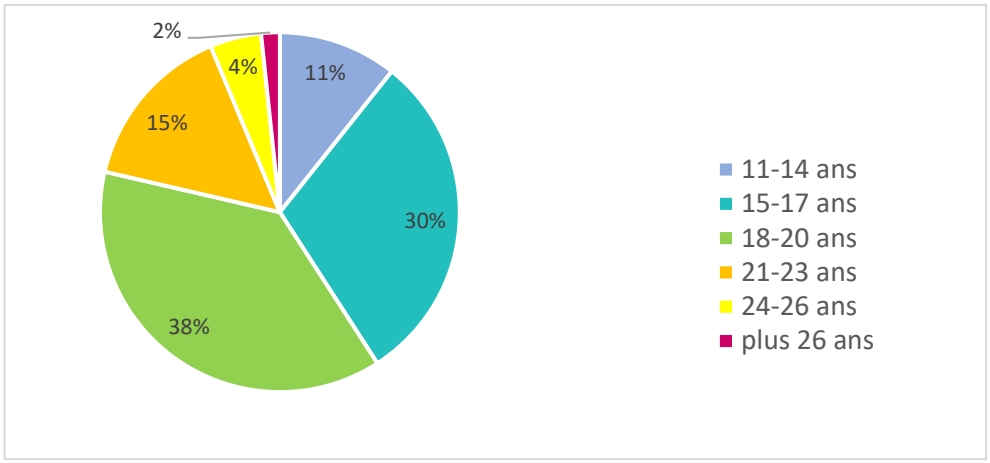

Les jeunes mineurs sont fortement représentés : les interventions en milieu scolaires se sont développés suite à la fin des contraintes sanitaires liées à la COVID 19.

Service Info - Jeunes itinérant

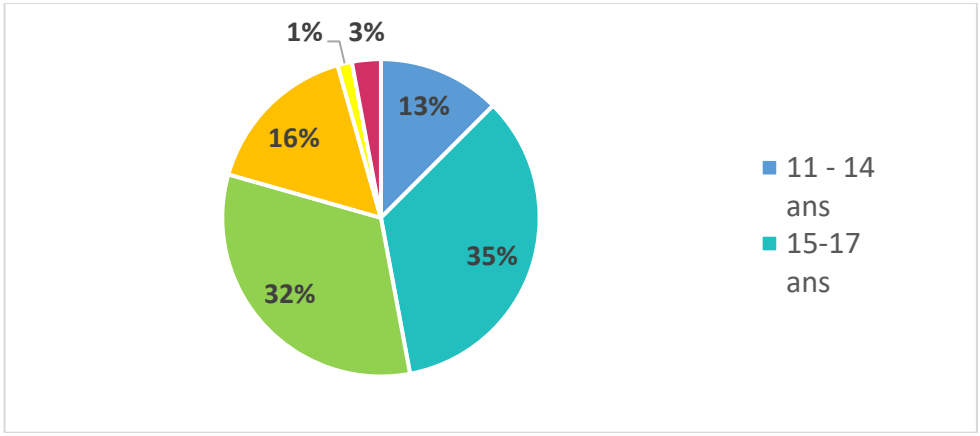

➢ Le statut des personnes

Il diffère en fonction des lieux et des animations proposés par les Services Info - Jeunes.

Ainsi, pour le Service Info - Jeunes d'Aubenas/Beaume Drobie/Val de Ligne, la majorité est en recherche d'emploi, puis étudiants et lycéens.

Le Service Info - Jeunes Itinérant reçoit une majorité de jeunes scolaires, puis des jeunes en recherche d'emploi.

Les jeunes lycéens et étudiants entre 16 et 22 ans viennent s'informer au PIJ, surtout pour les formations et les métiers, des recherches de stage, les aides d'accompagnement de recherche de logement, un accompagnement pour ParcourSup et les démarches administratives pour la poursuite d'études.

- Les demandes

Le Service Info – Jeunes

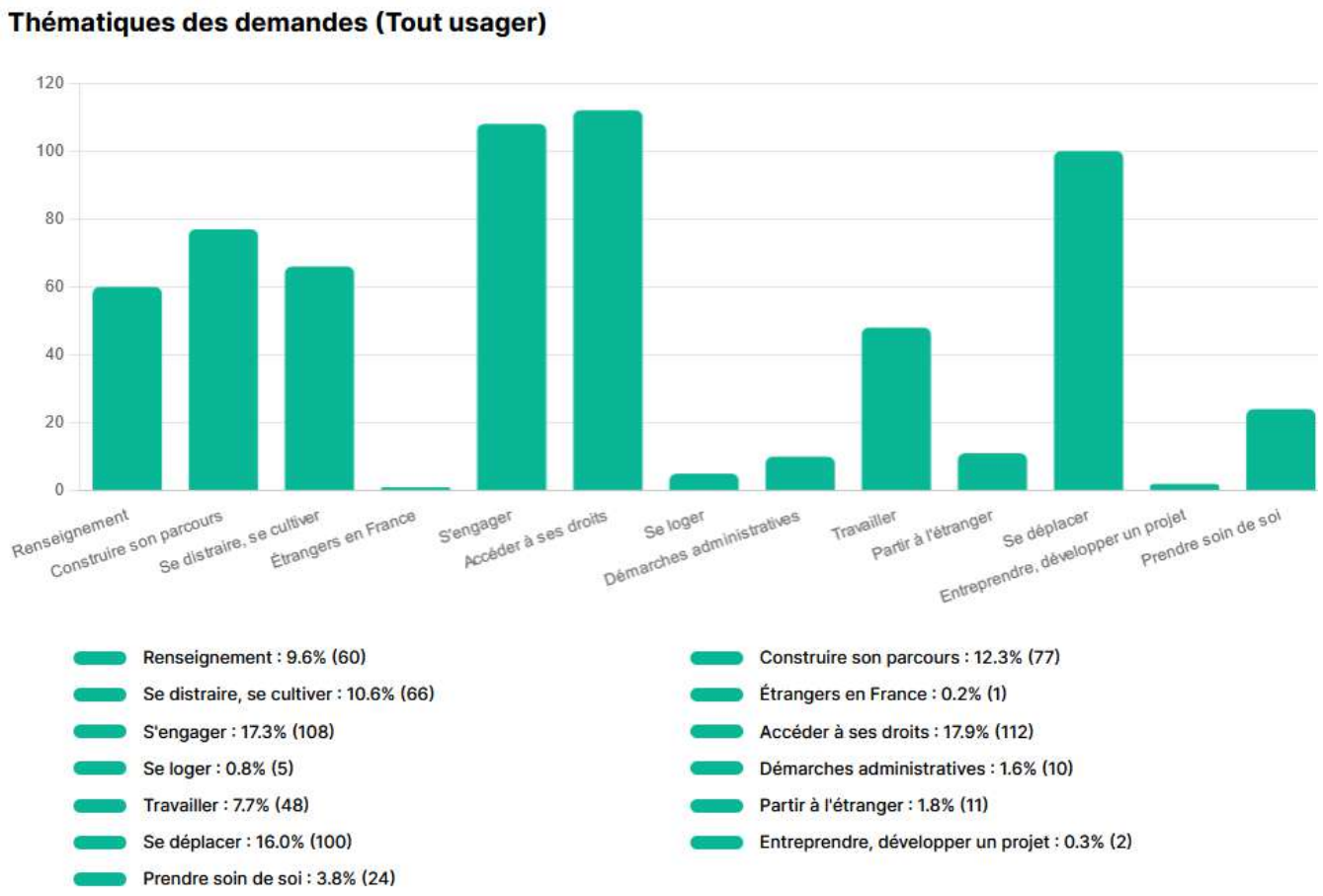

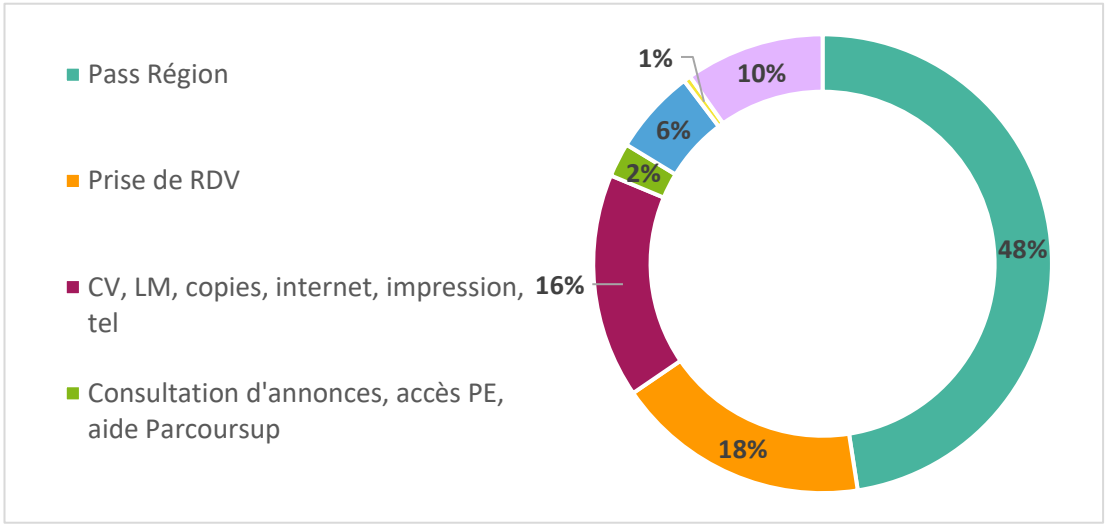

Le Service Info - Jeunes itinérant

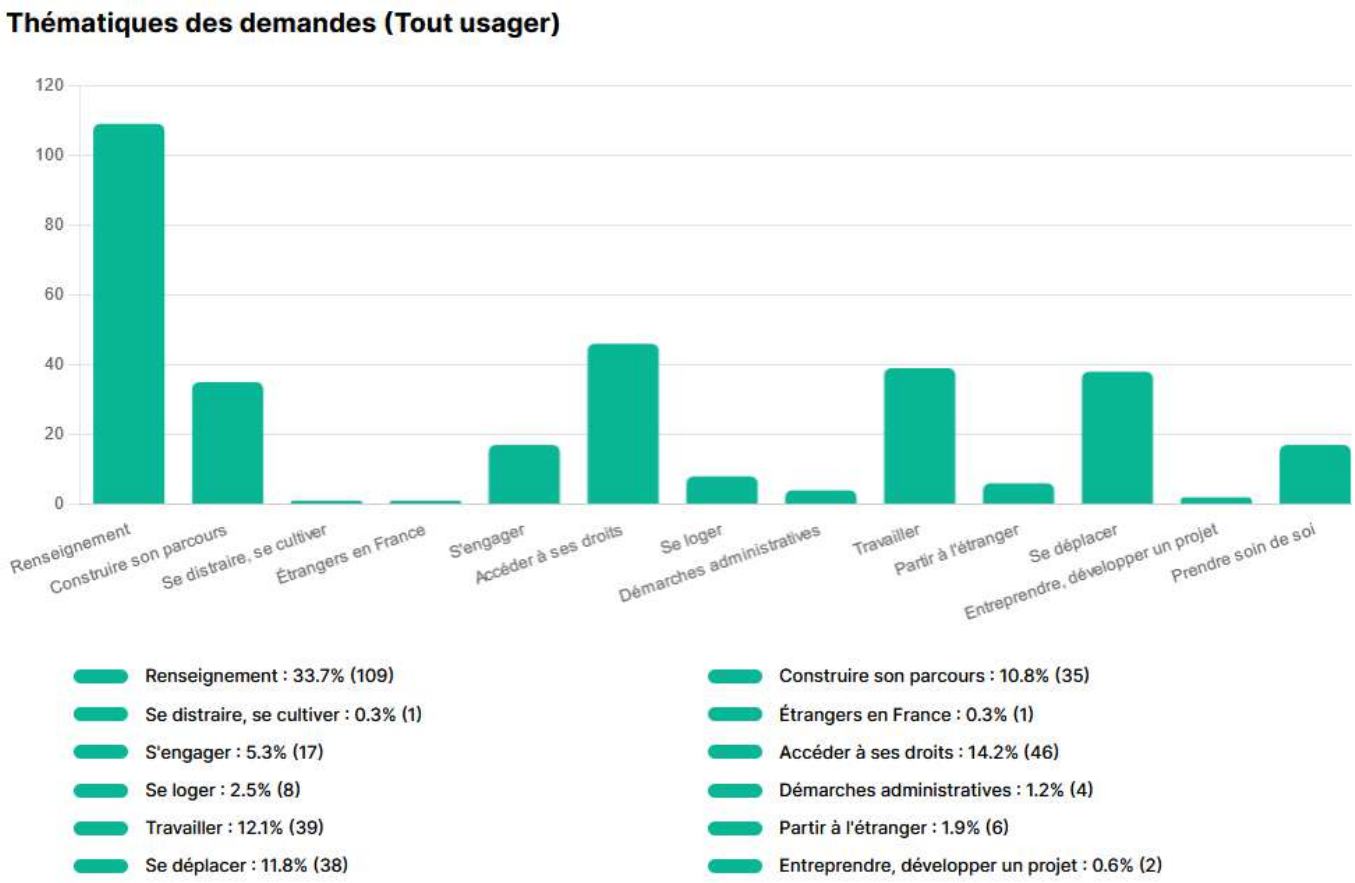

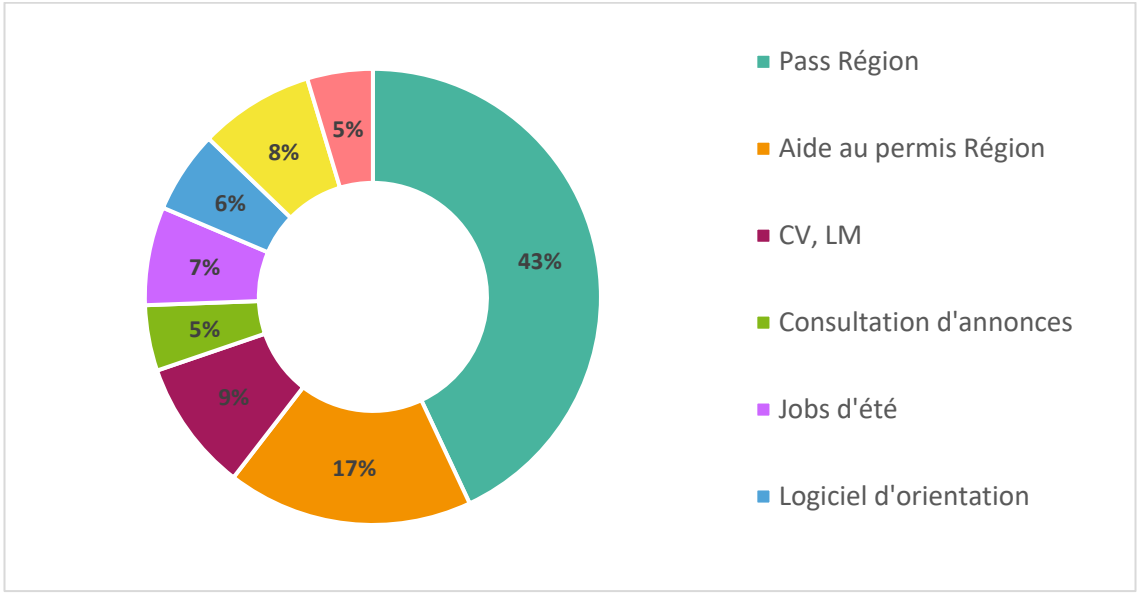

3.1.2. Les actions et ateliers collectifs

- **Le Service Info - Jeunes**

Thèmes	Partenaires	Actions
ORIENTATION	SPRO et CIDFF Collège le Portalet / La Ségalière MLAM - Infrep /collège Rocca - la Ségalière - Astier – le Portalet Lycée Marcel Gimond – Olivier de Serres et CIO	- Les matinales du SPRO - Atelier d'information métier, vidéo métier via CIDJ et Parcouréo - Mondial des métiers Eurexpo - Forum de l'orientation
EMPLOI	Pôle Emploi	Diffusion offre emploi locale et service civique
BAFA	Communauté de communes Bassin d'Aubenas + Aubenas + Le Palabre + Le Fil de l'eau + Asa + CEMEA	Travail de groupe sur la mise en place d'une formation BAFA sur la CC du Bassin d'Aubenas
JOURNEES **PDN /** **NUMERIQUE**	Jean Claude Bondaz PDN + CIDFF + Dc Kapote	Journées regroupement PDN Jeunesse Création outil pour parler des réseaux sociaux : expo 'Et toi t'en penses quoi' intervention en milieu scolaire L'Education aux médias (EMI), quelle posture et échange de pratiqueS Journée formation violences intra-familiales et dans les couples ados Vie affective et sexuelle des adolescents
SANTE / **PREVENTION**	R3AM + Addictions France - ADSEA	Réseau Addicto 'Allez vers' travail avec jeunes du lycée Olivier de Serres / Partenaires sur le Genre… Atelier de prévention réseaux

		sociaux
	Collège Le Portalet au CDI	Atelier de prévention le téléphone portable, les traces numériques, les réseaux sociaux.
	Collège Roqua coanimation IJ Itinérant	Journée santé IST VIH SIDA
	Lycée Astier co-animation IJ itinérant	Journée santé IST / VIH SIDA
	Lycée Gimond	
	CPAM groupe (IFSI + P.Valdo + Le phare + service jeunesse d'Aubenas + MLAM + ADSEA + Villa Malet (Béthanie)	Journées Escape Game « Sortez Amélie de là »
PASS'REGION	Collège La Ségalière	Présentation aux 3èmes Et inscription pour les 2nd
	Collège Le Portalet	Présentation aux 3èmes
	Villa Mallet Chassiers	Présentation et inscription Pass'Région
	GJ / CEJ Joyeuse	Présentation et inscription Pass'Région
LOGEMENT	Lycée M. Gimond	Permanences avec IJ itinérant en
	Lycée Astier	partenariat avec le FJT / Spécial
	Lycée Froment	info logement (CROUS, Bourses)
	Foyer des jeunes travailleurs Habitat Jeunes	Réunion café partenaire
Promotion du PIJ **Infos tous thèmes**	Lycée Astier	Permanences mensuelles coanimation IJ itinérant / camping-car + ADSEA aller vers
	Lycée Gimond, Jules Froment	Journées d'information bi annuelle avec le IJ Itinérant / camping-car
	Collège La Ségalière et le Portalet	Permanences mensuelles
	Communauté Communes	

	Beaume Drobie Service jeunesse Itinérant Joyeuse Communauté de communes Val de Ligne Villa Mallet – Béthanie Le Palabre Dauphiné Libérée 27 juin 2023 Mathias Orain	Forum des associations Permanences hebdomadaires (rendez-vous, échanges et atelier) Permanences itinérantes 'Aller vers' Permanences mairies sur rendez-vous Intervention toutes infos Forum des associations interview Radio RC et info jeunes itinérant Interview présentation Info-jeunes
CTG	Communauté de communes Beaume Drobie (les Vans) Communautés de Communes Val de Ligne	Participation

- **Le Service Info - Jeunes Itinérant**

Au sein de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans

Thème	Partenaires	Actions
PERMANENCES IJ - Promotion du Service Info-Jeunes itinérant - **Infos tous thèmes**	CDC – Communes – France Service	Permanence IJ une fois par mois • Thueyts • Jaujac • Lalevade d'Ardèche
	Collège Joseph Durand Plage de Lalevade	- Permanence une fois par mois - L'été -

SOIREES	CDC – Communes	Veillée formation baby Sitting
	CDC – Commune	Soirée jeunes piscine Pont de Labeaume
EVENEMENTS	CDC	Nuit du sport
	CDC CDC CDC	Forum des associations Fête de la mobilité Formation baby Sitting

Au sein de la Communauté de Communes Berg et Coiron

Thèmes	Partenaires	Actions
PERMANENCES IJ - Promotion du PIJ itinérant - **Infos tous thèmes**	CDC – Communes – Collèges - Centre Social –	1 fois par mois : Villeneuve de Berg • France Service • Local ados • La Pinède - Permanences d'été St Jean le Centenier, Villeneuve de berg, St Germain
	CDC – Collèges	1 fois par mois : collège LABOISSIERE sur le temps de la pause méridienne
INTERVENTIONS IJ	CDC – Collège CDC	IJ + MLAM à la MFR auprés des terminales Interventions à l'Accueil de Jour Le Phare

EVENEMENTS	CDC	Animation et informations dans le cadre de la formation Expés Ados
	CDC – Centre social	Forum associations

Au sein de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas

Thèmes	Partenaires	Actions
PERMANENCES IJ - Promotion du Service Info-Jeunes itinérant - **Infos tous thèmes**	CDC – Communes –CSC	*Permanences :* 1 fois par mois : • Vals les Bains • St Etienne de Fontbellon, • Vinezac • Vesseaux Permanences animation Cœur de Ville – Mars, juin, juillet
EVENEMENTS	CDC – Commune – Fil de l'eau	Semaine Formation Baby-Sitting
	CDC – Communes – Centre Social le Palabre	Forum des associations • Aubenas – Le Palabre Forum des métiers Aubenas – Espace Lienart
	CDC	Action « Roulez Jeunesse » - Semaine de la mobilité Journée des familles

Au sein de la Communauté de Communes de la Montagne d'Ardèche

Thèmes	Partenaires	Actions
PERMANENCES IJ - Promotion du PIJ itinérant - **Infos tous thèmes**	CDC – Communes –CSC	*Permanences :* 1 fois par mois : * Collège de St-Cirgues en Montagne Montagne IJ tour sur 2 jours : Coucouron, St Etienne de Lugdares, St Cirgues en Montagne, Ste Eulalie
INTERVENTIONS IJ	CDC – Club de foot de Coucouron	Entrainement du club de foot de Coucouron Club ados de Coucouron Local Ados de St Etienne de Lugdarès – Théâtre forum sur le harcèlement
EVENEMENTS	CDC	Soirée de clôture de la semaine de la presse

Actions communes aux quatre territoires

Thèmes	Partenaires	Actions
PERMANENCES IJ - Promotion du Service Info-Jeunes itinérant - **Infos tous thèmes**	CDC(s) – FJT Boisvignal – Lycée Astier et Froment	Permanences 1 fois par mois : • Devant le lycée Astier Aubenas → permanence spéciales logement avec le FJT d'Aubenas aux lycéex Astier, Froment et Gimond → Permanences spéciales job d'été, Lycées Astier et Froment

	CDC(s) – Lycée Astier – IREPS	Journée santé jeunes : Exposition IST et permanence santé sexuelle dans le hall principal du lycée Gimond
INTERVENTIONS IJ	Lycée Astier Aubenas	Intervention harcèlement auprès des 2nd du Lycée Astier
EVENEMENTS	Ville Service Public Régional de l'Orientation	Stand Infos et préventions lors de la journée des fiertés à Aubenas Matinées SRPO
Formations	CDC	3 journées Promeneurs du net 1 journée Info - Jeunes Drôme Ardèche

Les Services Info - Jeunes d'Aubenas sont labélisés Information Jeunesse ; Elle associe les acteurs jeunesse en les questionnant sur leurs pratiques d'Information Jeunesse, leurs connaissances des Service Info-Jeunes et leurs attentes de ce service. La démarche est soutenue par le CRIJ et le SDJS.

3.2. MAISON DE LA SAISONNALITE

La fréquentation touristique a été remarquable en 2023. L'activité de la Maison de la Saisonnalité est de fait en augmentation, ce qui semble marquer un retour à une activité avant COVID.

- **1481 contacts** réalisés (+12%)
- **461 saisonniers** accompagnés (+ 36%)
- **934 offres d'emploi** recueillies (+28%)
- **Le public reste jeune** (58 % ont moins de 30 ans)

Les offres d'emploi sont nombreuses mais restent peu attractives (49% des contrats sont inférieurs ou égaux à 2 mois, 45% seulement sont logées).

SAISON	2020	2021	2022	2023

CONTACTS REALISES	1005 (-50%)	962 (-4%)	1327 (+38%)	1481 (+12%)
SAISONNIERS ACCOMPAGNES	305 (-50%)	272 (-11%)	366 (+36%)	461 (+36%)
OFFRES D'EMPLOI RECUEILLIES	385 (-66%)	583 (+51%)	729 (+25%)	934 (+28%)

L'appartement de la MLAM au foyer logement Saint Laurent bénéficie de plus en plus aux jeunes ardéchois.

3.2.1. Caractéristiques des saisonniers accueillis

La Maison de la Saisonnalité est un lieu d'accueil et un lieu de ressources de l'emploi saisonnier en Ardèche Méridionale. Elle intervient de manière globale sur les problématiques de l'emploi, la sécurisation des parcours professionnels, la santé et le logement.
Elle a réalisé plus 1 481 entretiens en 2023.

- 461 personnes ont été accueillies et accompagnées dans la préparation et le suivi de leur saison. (366 en 2022)
- Part des moins de 30 ans : 58%

Si 55% (60% en 2022) sont originaires d'Ardèche Méridionale. La tendance se confirme : les saisonniers extérieurs au département font également progressivement leur retour. Le forum contribue à la visibilité et à l'attractivité du territoire, dans un contexte de concurrence entre territoires touristiques.

Les recrutements sur les métiers du tourisme ont toujours été difficiles car ils concernent des métiers traditionnellement en tension : cuisine, service, animation, transport etc …

Ces tensions sont aujourd'hui vives, nourries par un chômage au plus bas depuis 12 ans (7,3%) et par une réforme de l'allocation chômage peut favorable aux contrats courts.

Mais la crise sanitaire a profondément changé notre rapport au travail, surtout chez les jeunes générations, modifiant leurs attentes et leurs motivations à l'égard du monde du travail.

3.2.2. Les offres d'emploi

Marquée par la crise sanitaire, mais également par l'urgence climatique, la jeune génération ne cesse de réinterroger le rapport au travail. Si les questions de bien-être professionnel demeurent primordiales, le sens accordé au métier accompli semble aujourd'hui prépondérant dans les choix professionnels.

Derrière la rémunération qui reste première, l'environnement de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, ainsi que l'intérêt et le sens des missions proposées sont désormais les critères prioritaires dans la recherche d'emploi.

La réforme de l'allocation chômage peu favorable aux contrats courts, devrait amener les employeurs à proposer des contrats saisonniers moins courts afin de rendre plus attractifs le secteur.

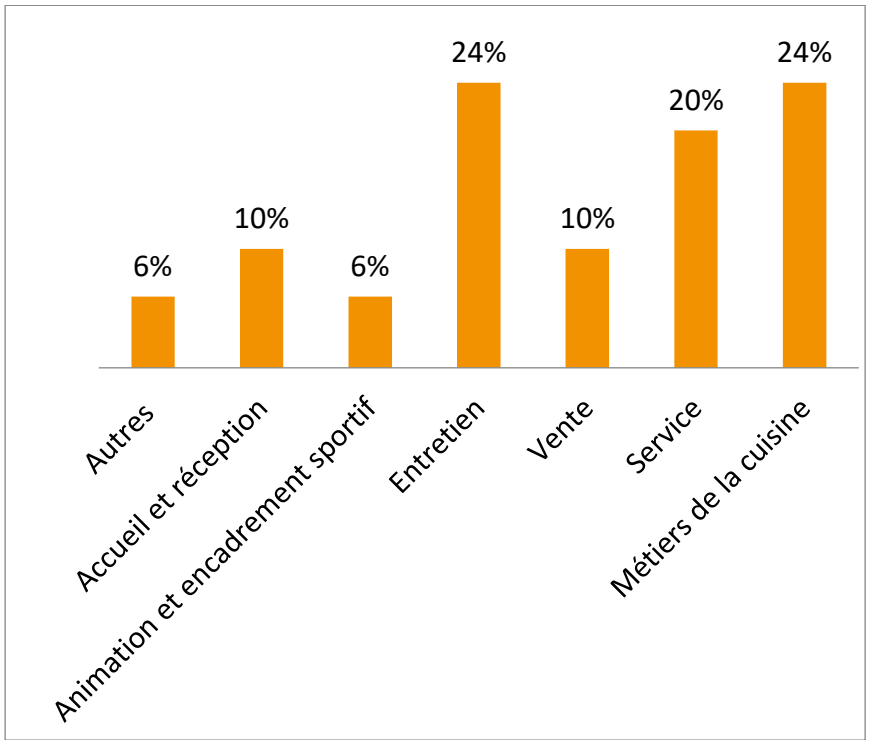

934 offres d'emploi traitées
Les métiers de la restauration représentent 44% des OE ; 44% de contrats sont des contrats de 2 mois. On note une forte hausse des postes logés : 30% en 2022, 45% en 2023, Les vives tensions du marché du travail font évoluer les pratiques des professionnels.

Durées des contrats :

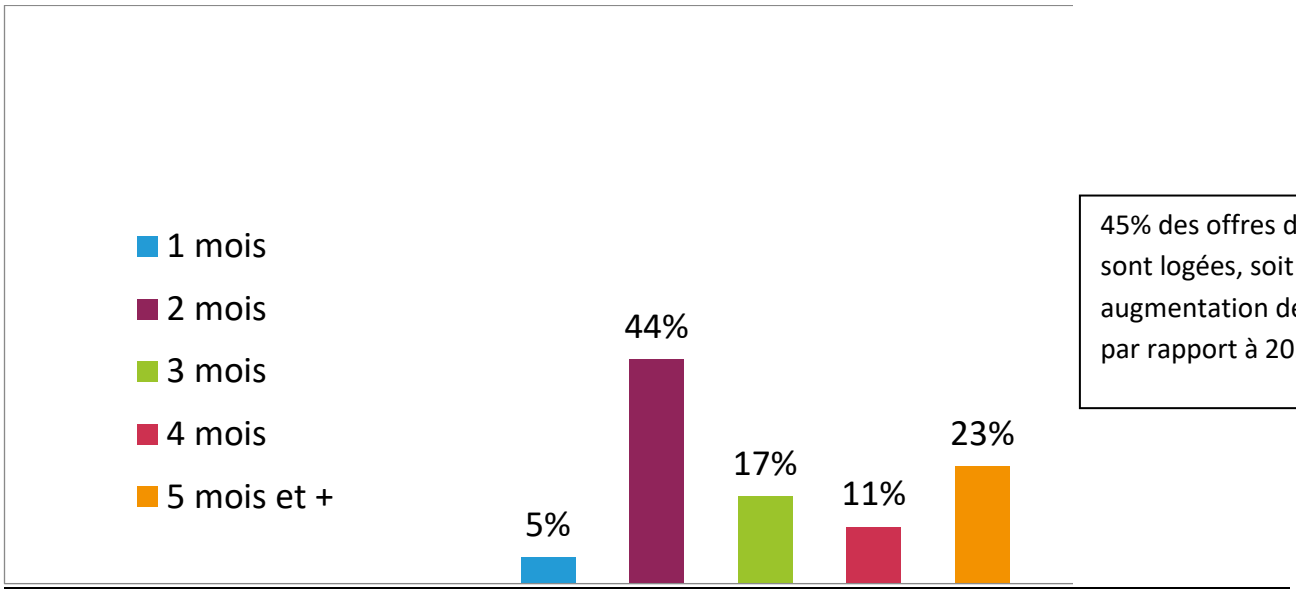

45% des offres d'emploi sont logées, soit une augmentation de 15% par rapport à 2022

La durée des contrats est à 51% supérieures à 2mois. Les contrats de 5 mois et plus sont en augmentation.

3.2.3. Actions Santé - Conseils

La Maison de la Saisonnalité anime un « Collectif Santé des Saisonniers » qu'elle a créé avec ses partenaires :

- *Les services sociaux du Conseil Général de l'Ardèche,*
- *CSSR de la Bastide de Virac,*
- *Centre Hospitalier d'Aubenas,*
- *Planning Familial 07,*
- *L'APIAR service santé au travail,*
- *CAARUD le Sémaphore/l'ANPAA,*
- *La Mission Locale Ardèche Méridionale,*
- *La CGT*
- *La CPAM*

Objectifs : Faciliter l'accès à l'information et à la prévention des risques liés aux conditions de travail en saison ; développer l'accès aux soins et au dépistage du VIH, des hépatites et des IST ; améliorer l'accès aux conseils et à l'information sur le droit du travail.

Actions :

● Edition et distribution du ***Guide du Saisonnier*** traitant des questions de santé, d'emploi, de mobilité, de droits du travail et sociaux. ***Edité à 1000 exemplaires***, il est distribué par les partenaires emploi/formation et notamment par les services de santé au travail lors des visites médicales d'embauche.

●Reprise de nos **petits-déjeuners du mercredi**, avec nos partenaires santé (ANPAA, APIAR, CGT, Mission Locale). Ils proposent un accueil pluridisciplinaire régulier et identifié, dans un espace favorisant les échanges autour de la santé, de l'emploi et de l'accès aux droits. Une cinquantaine de saisonniers ont été accueillis en 2023.

Organisation d'une journée de dépistage le 1er septembre, avec notre partenaire Addictions France.

3.2.4. Participation à la gestion du Foyer logement des saisonniers

La Maison de la Saisonnalité a porté le projet de création du Foyer Saint Laurent jusqu'à son ouverture en 2007. Il permet d'accueillir, sur 28 appartements locatifs meublés, 30 travailleurs saisonniers.

Ce foyer logement est le premier construit en France hors parc alpin. Permettant ainsi au territoire de se doter d'un outil très précieux dans la gestion à long terme de l'emploi saisonnier, tant la problématique du logement est cruciale.

La Maison de la Saisonnalité soutient aujourd'hui le foyer de manière financière puisqu'elle est associée au capital de la SCI et assure sa part du coût de son fonctionnement. Elle apporte également un appui quotidien à sa gestion en diffusant son offre au public saisonnier, et en accompagnant les locataires dans leur démarches administratives (dossier LOCAPASS, assurance location, dossier APL …)

BILAN ACTIVITE 2023

Mission Locale Ardèche Méridionale

IV. COMPTES FINANCIERS

EUROPE - FSE (Groupement de Crétaurs dont reprise sur fonds dédiés)	**ETAT** (Direccte Groupement de Créateurs, Parrainage, PIC Reperage dont reprise sur fonds dédiés)	**ETAT** (CPO, CEJ, dont reprise sur fonds dédiés)	**CONSEIL REGIONAL** (Contrat d'Objectif, Orienter vers la formation et l'emploi dont reprise sur fonds dédiés)	**CONSEIL DEPARTEMENTAL - PIA AJIR** (C.Departemental,PIJ Itinérant, Groupement de Créateur, Maison de la saisonnalité, dont reprise sur fonds dédiés)	**COMMUNAUTE DE COMMUNES & COMMUNES** (Adhésion ML, Adhésion MS, PIJ,PIJ Itinérant, Apport en nature)	**POLE EMPLOI** (PPAE)	**AUTRES** (CUCS, ASP, UDAF,CAF , Fond Privés)
13 296,00 €	**66 513,68 €**	**694 361,00 €**	**245 846,40 €**	**86 640,00 €**	**304 194,94 €**	**85 448,76 €**	**19 066,28 €**
0,88 %	4,39 %	45,82 %	16,22 %	5,72 %	20,07 %	5,64 %	1,26 %

1 515 367,06 €

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Annexe aux comptes annuels arrêtés le 31/12/2023

Principes et méthodes comptables :

I - DUREE DE L'EXERCICE

La période concernée par les comptes annuels est du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Les comptes de la Mission locale Ardèche Méridionale ont été établis selon les mêmes règles que les années précédentes.

PREAMBULE

Le budget de la Mission locale Ardèche Méridionale 2023 :

Le total des produits de la structure en 2023 est de **1 825 193,83 €** contre **1 909 337,65 €** l'année précédente, soit un budget en baisse de 4,4%.

On constate une augmentation de deux recettes de l'Etat d'un montant de **59 769,00 €** qui concerne :

- La CPO (financement socle) de la DREETS, cette convention concerne l'accompagnement de l'Etat dans le financement de Mission locale hors dispositif Contrat Engagement Jeunes (càd : fonctionnement, PACEA, I-Milo -logiciel de suivi, d'accompagnement et d'analyse) ; elle augmente de **55 583,41 €**, au total :

  266 088,00 €

- La subvention DREETS CEJ en augmentation de **70 623,00 €**, au total :

  321 452,00 €

  A cela s'ajoute le solde 2022 de la subvention CEJ, au total : **79 421,00 €**

D'autres recettes sont constatées :

- Une subvention DDETSPP – Service Inclusion, action « Précarité Menstruelle » au total :

  17 307,00 €

- Des reprises pour risques et charges et fonds dédiés importantes, dues essentiellement aux modes de conventionnement de gestion du CEJ et Plan de Relance (173 230,73€), pour un montant total de :

  258 594,39 €

On constate une baisse globale des subventions du Conseil Régional d'un montant de **77 790,41€** qui concerne :

- Innover pour l'Emploi, convention, qui concerne le Groupement de Créateurs, dont le renouvellement n'était pas possible, au total : **41 958,00 €**
- FSE Groupement de Créateurs (fin de la convention), au total : **15 528,41 €**
- Contrat d'Objectifs et 5%, en baisse depuis plusieurs années, au total : **7 830,00 €**
- Subvention Jeunes Décrocheurs : **12 474,00 €**

D'autres subventions ne sont pas renouvelées :

- AAP Repérage, au total : **50 742,80 €**
- Leader - Mobilité Internationale : **36 452,42 €**

- Des provisions pour risques correspondant aux subventions suivantes :

  - Maison de la Saisonnalité : **8 577,57 €**
  - Autres provisions : **36 518.19 €**
  - ITI Groupement de Créateurs : **6 729.53 €**
  - CPO Conseil Régional **46 716,17 €**
  - PIC Inclusion : **4 678,00 €**
  - Précarité Menstruelle : **5 000,00 €**

Pour un total de : **108 219.46 €**

L'exercice s'est caractérisé par :

- Une augmentation des charges extérieures, due essentiellement à la mise à disposition d'une conseillère en insertion sociale et professionnelle (**Groupement d'Employeurs, 50 706,00€**) de :

  153 241,67 €

- Une nouvelle baisse de la subvention socle du Conseil Régional AURA, pour un montant de :

  233 231,00 €

- Une légère baisse des charges du personnel, due au départ de deux salariées, pour un montant de :

  1 156 468,00 €

A – Opérations significatives des Recettes

A/1. Renouvellement ou nouvelles recettes :

✂ Une subvention de la DDETSPP – Précarité Menstruelle, soit :

17 307,00 €

✂ Une subvention de la Politique de la Ville, soit :

5 000,00 €

✂Une subvention AAP Inclusion par le Travail Indépendant, au titre du Groupement de Créateurs, soit :

14 845,60 €

✂ Une subvention du Conseil Départemental au titre du Groupement de Créateurs et de la Maison de la Saisonnalité, soit respectivement :

13 000,00 €
9 290,00 €

✂ Une subvention LEADER au titre de la Maison de la Saisonnalité, soit :

13 296,00 €

✂ Une subvention de AIME au titre du PIC Inclusion pour l'intervention de la Maison de la Saisonnalité, soit :

10 671,62 €

A/2. Précisions sur certaines recettes :

✂ **Contrat Engagement Jeunes** :

321 452,00 €

Le CEJ est une modalité d'accompagnement contractualisé vers l'emploi. Les jeunes s'engagent à effectuer entre 15 à 20h hebdomadaires de « mise en mouvement », dont la participation aux ateliers animés par la MLAM et ses partenaires. En contrepartie, les jeunes peuvent recevoir jusqu'à 550 euros d'allocation mensuelle. L'accompagnement peut durer de 6 mois à 18 mois.

✂ **Précarité Menstruelle** :

17 307,00 €

L'action « Précarité Menstruelle » permet aux 3 Missions Locales, au Planning Familial et aux partenaires intéressés, de proposer aux femmes des protections périodiques certifiées Bio et/ou lavables et d'aborder les questions de précarité menstruelle.

A/3. Recettes non renouvelées

- Innover pour l'emploi et FSE pour le Groupement de Créateurs, soit : **57 486,41 €**
- Etat – Plan de Relance, soit : **78 895,41 €**
- AAP Repérage, soit : **50 742,80 €**
- Subvention Jeunes Décrocheurs, soit : **12 474,00 €**
- Leader – Mobilité International, soit : **36 452,42 €**

C – Opérations significatives des dépenses

- **Cpt 621/6211 :** Augmentation du personnel extérieur et intérimaire pour le remplacement d'une CISP, soit : **50 706,22 €**
- **Cpt 6411 :** Augmentation de la rémunération du personnel salarié et URSSAF, soit : **40 248,46 €**
- **Cpt 6894 :** Fonds dédiés : **117 844,32 €**
  - Précarité et Lutte contre la Pauvreté : **22 496,20 €**
  - Contrat Engagement Jeunes : **95 348,12 €**
- **Cpt 6865 :** Provisions pour risques et charges financières : **108 219.46 €**
  - Maison de la Saisonnalité : **8 577,57 €**
  - Autres provisions : **36 518.19 €**
  - ITI Groupement de Créateurs : **6 729.53 €**
  - CPO Conseil Régional **46 716,17 €**
  - PIC Inclusion : **4 678,00 €**
  - Précarité Menstruelle : **5 000,00 €**

D - Détail des ressources de l'exercice :

D/1. Cpt 741 – Participation de l'Etat et autres organismes Publics

D'un total de 630 295,00 €, elle se répartit de la manière suivante :

✂ **Cpt 74123902** - DREETS CPO : **266 088,00 €**
Cette subvention constitue la participation de l'Etat dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif : Etat / Région / Mission locale.

✂ **Cpt 74123401** – DREETS - CEJ : **321 452,00 €**
Ce financement porte sur le dispositif CEJ, visant un accompagnement sur de 6 mois à 12 mois des jeunes en recherche d'emploi et en situation de vulnérabilité.

✂ **Cpt 74123615** – DREETS – Obligation de Formation : **27 400,00 €**

✂ **Cpt 74123621 et 74211310** - Autres subventions Etat : **15 355,00 €**

A ces montants, il faut rajouter les subventions des Actions spécifiques :

✂ **Cpt 74123500** – AAP Inclusion – Groupement de Créateurs : **14 845,60 €**

✂ **Cpt 74123402** – DREETS- CPER pour l'étude de la Maison de la Saisonnalité : **5 578,60 €**

D/2. Cpt 742 et 741 - Participation du Conseil Régional

Dans ce compte, nous retrouvons la subvention socle du Conseil Régional dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif :

✂ **Cpt 74211** – Conseil Régional, Contrat Pluriannuel d'Objectif, pour un total de : **233 231,00 €**

✂ **Cpt 74123620** – 5% CPO, pour un total de : **12 615,40 €**

D/3. Cpt 742187 – Pôle Emploi

Une subvention correspondant à l'accompagnement par la Mission locale dans le cadre de la co-traitance Pôle Emploi :

✂ **Cpt 742188** – Pôle Emploi – Convention de Coopération, d'un montant de : **85 448,76 €**

P

D/4. Cpt 741230 – Participation des communes

La participation des intercommunalités et de la commune d'Aubenas d'un total de **185 106,16 €** se répartie de la manière suivante :

- Cpt 74123 - Subvention en numéraire des Communautés de Communes : **156 368,00 €**
- Cpt 74123 - Subvention de la Commune d'Aubenas : **19 539,00 €**
- Cpt 741231 - Apport en nature des communes : **9 199,16 €**

Ce troisième compte concerne les dépenses supportées par les communes liées aux permanences décentralisées.

D/5. Cpt 742 – Maison de la saisonnalité

Les financements qui suivent pour un total de **94 878,62 €** contribuent tous au financement de la Maison de la Saisonnalité et se répartissent de la manière suivante :

- Cpt 74218900 - CDC Gorges de l'Ardèche **59 000,00 €**
- Cpt 74219500 – LEADER **13 296,00 €**
- Cpt 74123402 - Etat – CPER **5 578,60 €**
- Cpt 74215000 - Conseil Départemental **9 290,00 €**
- Cpt 74123802 – PIC INCLUSION **4 921,72 €**
- Cpt 74217 - L'apport en nature de la Mairie de Vallon Pont d'Arc pour les locaux mis à disposition à la Maison de la Saisonnalité, qui correspond à : **2 792,30 €**

Complément d'informations financières

Information financière dans le cadre de la loi :

La Loi relative au volontariat associatif du 23/05/2006 prévoit que, dans un souci de transparence, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et qui perçoivent une ou plusieurs subventions dont le montant est supérieur à 50 000 €, publient dans leurs comptes financiers, la rémunération versée aux trois plus hauts cadres dirigeants au cours de l'exercice :

1) L'association n'a versé au cours de l'exercice aucune rémunération à ses trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles, qui sont :

- Le Président,
- La Vice-Présidente
- La Secrétaire.

2) 131 865,42 € est le montant de la rémunération brute des trois plus hauts salaires de la Mission locale.

Proposition d'affectation du résultat 2023 :

Le résultat excédentaire est proposé d'être affecté au poste « réserves avec droit de reprise », soit : **36 101,94 €**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat de l'exercice au poste « réserves avec droit de reprise ».

4.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

JDA – G

Société de Commissaires aux Comptes

Michel GABON

Jean-Damien DREVETON

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

———

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

******

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2020, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les points suivants :

L'ensemble des éléments nécessaires à la bonne lecture et compréhension des comptes sont fournis en annexe et n'appellent pas de remarque particulière de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par le bureau de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2024.05.31 11:18:25 '+02'00

Le 30 Mai 2024
SELAS JDA - G
MICHEL GABON
Commissaire aux Comptes

JDA – G

Michel GABON

Jean-Damien DREVETON

Société de Commissaires aux Comptes

MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE

Siège social : 2, Place Jean MARZE
07200 AUBENAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2023

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

640, route de la Cave Coopérative 07200 – St Etienne de Fontbellon
SELAS au capital social de 27 441 € N° RCS 333 683 738 – AUBENAS .
N° TVA : FR 71333683738 Siret : 33368373800038 Email : cac@cabinet-alphagec.com

commissaire aux comptes

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Néant

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Signature numérique de Michel GABON
Date : 2024.05.30 07:29:54 '+02'00

Le 30 Mai 2023
Le Commissaire aux comptes
SELAS JDA –G
Représentée par MICHEL GABON

4.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

4.2.1. Bilan actif

000001 commissaire aux comptes

MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN ACTIF 2023

N° DE CPTES	ACTIF			N	N-1
		Brut	Amortissements provisions	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
	ACTIF IMMOBILIER				
	Immobilisatons incorporelles				
	Frais d'établissement				
205/280	Autres immobilisations incorporelles	9 538,00 €	9 538,00 €		
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
2141	Constructions	137 100,00 €	116 991,00 €	20 109,00 €	23 123,91 €
	Inst. Tech. Mat.et/ou indust.				
2814	Autres immobilisations corporelles	355 781,00 €	328 418,00 €	27 363,00 €	19 839,82 €
	Immobilisations financières				
275	Autres immobilisations financières				
	Total	502 419,00 €	454 947,00 €	47 472,00 €	42 963,73 €
	ACTIF CIRCULANT				
	Stocks				
	Matières premières, Approvisionnement				
	Créances				
	Clients et comptes rattachés				
	Fournisseurs débiteurs				
	personnel				
4687	Autres créances (subventions à recevoir)	84 764,00 €		84 764,00 €	240 334,17 €
	Divers				
	Avances et acomptes versés				
	Valeurs mobilières de placement				
512	Disponibilités (Banques)	1 382 556,00 €		1 382 556,00 €	1 175 373,53 €
	Total	1 467 320,00 €	- €	1 467 320,00 €	1 415 707,70 €
	COMPTE DE REGULARISATION				
486	Charges constatées d'avance	17 197,00 €		17 197,00 €	4 036,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Total	17 197,00 €		17 197,00 €	4 036,00 €
TOTAL ACTIF		1 986 936,00 €	454 947,00 €	1 531 989,00 €	1 462 707,43 €

4.2.2. Bilan Passif

MISSION LOCALE D'ARDECHE MERIDIONALE

BILAN PASSIF 2023

N° DE CPTES	PASSIF	N Net au 31/12/2023	N-1 Net au 31/12/2022
10	CAPITAUX PROPRES		
1063	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
1068	Réserves avec droit de reprise	320 135,00 €	241 759,33 €
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice à affecter	36 102,00 €	78 375,25 €
131	Subventions d'investissement	290 495,00 €	297 161,70 €
1391	Subventions d'équipement		
	Total	646 732,00 €	617 296,28 €
15	PROVISIONS POUR RISQUES ETCHARGES		
151	Provisions pour risques et charges	301 298,00 €	278 441,96 €
1513	Provisions pour engagement travaux		
1531	Provisions pour engagement de retraite	203 794,00 €	175 953,75 €
194	Provisions Fonds dédiés	117 844,00 €	173 230,73 €
	Total	622 936,00 €	627 626,44 €
	DETTES		
164	Emprunts		
	découverts, concours bancaires		
401	Dettesfournisseurs/comptes rattachés		
421	Personnel		
	Organismes sociaux		
	Autres dettes fiscales et sociales	184 722,00 €	74 984,84 €
4686	Autres dettes	77 599,00 €	129 643,67 €
	Total	262 321,00 €	204 628,51 €
	COMPTE DE REGULARISATION		
487	Produits constatés d'avance		13 156,20 €
	Avance sur subventions notamment pour activités spécifiques		
	Total	- €	13 156,20 €
	TOTAL PASSIF	1 531 989,00 €	1 462 707,43 €

4.2.3. Compte de résultat

	ANNEE 2023	M.LOCALE	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	2023	2022
	COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)		
	DU 01/01 AU 31/12/2023		
	DEPENSES	Montant N	Montant N
60	ACHATS	19 053,07 €	17 674,94 €
6061	Energie (gaz, électricité)	5 620,90 €	4 702,34 €
6062	Matières consommables	3 166,23 €	2 753,62 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	2 339,37 €	2 844,83 €
6064	Fournitures administratives	7 545,74 €	6 865,37 €
6066	Carburant	380,83 €	508,78 €
61	SERVICES EXTERIEURS	102 209,40 €	80 629,83 €
613	Locations	46 161,16 €	30 457,49 €
6131	Logement des travailleurs saisonniers	1 437,76 €	1 043,12 €
614	Charges locatives	13 127,96 €	10 514,35 €
615	Entretien et maintenance	3 437,97 €	1 517,87 €
6152	Entretien ménage apport en nature	3 135,60 €	2 369,60 €
6156	Maintenance Informatique	2 288,63 €	1 872,00 €
615611	Assistance EBP	298,80 €	2 959,20 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + contrats d'hébergement	8 101,42 €	10 364,76 €
61565	Maintenance Copieur	9 551,42 €	10 160,00 €
6162	Primes d'assurances	7 500,99 €	7 598,84 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	7 167,69 €	1 772,60 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	149 244,20 €	104 191,14 €
61321	Cidff fonct PIJ + Salle GC		1 364,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	15 439,80 €	14 723,80 €
6211	Personnel interimaire (dont groupement d'employeurs)	59 858,31 €	9 152,09 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	31 272,87 €	30 860,00 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)	2 805,80 €	864,60 €
625	Déplacement, missions, réceptions	24 317,53 €	27 292,43 €
626	Telecom	13 614,70 €	16 576,03 €
627	Frais de banque	257,06 €	211,49 €
626001	Affranchissement	2 448,13 €	1 196,70 €
628	Adhésion	-770,00 €	1 950,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	87 575,35 €	107 728,08 €
631	Taxe sur les salaires	57 302,02 €	56 871,61 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	20 438,33 €	21 367,47 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs		23 840,00 €
6333	Formation Equipe	7 663,00 €	3 489,00 €
63512	Taxe Foncière	2 172,00 €	2 160,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 156 468,00 €	1 166 708,82 €
6411	Rémunération du personnel salarié	838 208,46 €	805 704,96 €
6412	Provision pour congés à payer	-2 764,36 €	3 518,10 €
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle		10 831,09 €
64141	Indemnités journalières	9 933,74 €	36 446,51 €
6451	URSSAF	225 378,64 €	217 633,68 €
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		
6455	Charges sociales sur congés à payer	-1 250,63 €	1 740,76 €
647	Autres charges sociales	75 808,95 €	79 608,12 €
6472	Conseil d'Etablissement	8 230,00 €	8 057,00 €
6475	Médecine du Travail	2 923,20 €	3 168,60 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc		
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables		
65	Charges diverses gestion courantes	3 992,69 €	155,82 €
6516	Droits d'auteur et de reproduction		
658	Charges diverses gestion courantes	3 992,69 €	155,82 €
66	CHARGES FINANCIERES	0,00 €	46,67 €
6611	Intérêts et emprunts sur opération de financement		46,67 €
668	Autres charges financières		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion		
672	Charges sur exercice antérieur		
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	270 549,18 €	353 827,10 €
68112	Dotations aux amortissements	16 644,88 €	19 020,34 €
68151	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	27 840,52 €	25 151,71 €
6865	Provisions risques et charges financières	108 219,46 €	136 424,32 €
6894	Fonds dédiés	117 844,32 €	173 230,73 €
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 789 091,89 €	1 830 962,40 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	36 101,94 €	78 375,25 €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	1 825 193,83 €	1 909 337,65 €

	ANNEE 2023	M.LOCALE	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE		
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)	2023	2022
	DU 01/01 AU 31/12/2023		
741	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION EN ACTIVITE PRINCIPALE		
	SUBVENTIONS DE L'ETAT	713 716,00 €	570 526,00 €
74123902	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv i-milo)	266 088,00 €	210 504,59 €
74123403	Subv DREETS GJ		109 188,47 €
74123401	Subv DREETS CEJ	400 873,00 €	141 640,53 €
74123615	Etat Obligation de Formation	27 400,00 €	28 650,00 €
74123901	Etat Plan de Relance		78 895,41 €
74123621	Action Parrainage Subv Direccte	- 1 952,00 €	1 647,00 €
74211310	Autres subventions de l'Etat - Précarité Menstruelle	17 307,00 €	
74123500	Action Booster (ML Centre Ardèche)	4 000,00 €	
	SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL	245 846,40 €	323 636,81 €
74211000	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	233 231,00 €	239 660,00 €
74123500	FSE Région - Groupement de Créateurs		15 528,41 €
74123500	Innover pour l'emploi - Groupement Créateurs		41 958,00 €
74123610	Subvention Jeunes Décrocheurs		12 474,00 €
74123620	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)	12 615,40 €	14 016,40 €
	SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	64 350,00 €	68 850,00 €
74120000	Conseil Départemental	56 350,00 €	60 850,00 €
74211300	Conseil Départemental PIJ Itinérant	8 000,00 €	8 000,00 €
	SUBVENTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES	242 402,64 €	235 958,74 €
74123000	Subventions des communautés de communes (hors Aubenas)	156 368,00 €	156 368,00 €
74123000	Subventions de la commune Aubenas	19 539,00 €	19 539,00 €
74123100	Apport en nature des communes ou CC	9 199,16 €	7 455,06 €
74123110	Subvention PIJ (mairie)	27 000,00 €	27 000,00 €
74123400	Communautés de Communes - PIJ itinérant	20 134,00 €	17 000,00 €
74123900	Permanence PIJ Beaume Drobie et Val de Ligne	8 162,48 €	8 596,68 €
74123903	Information jeunesse - Mondial des Métiers	2 000,00 €	
	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU ACTIVITES SPECIFIQUES	145 278,06 €	247 348,57 €
74218800	Pôle Emploi PPAE	85 448,76 €	88 544,38 €
74212110	CUCS (ACSE)	5 000,00 €	
74214130	ASP Etat contrats aidés	2 066,28 €	7 471,17 €
74123120	AAP REPERAGE		50 742,80 €
74123130	CAF - PIJ ITINERANT	10 000,00 €	10 000,00 €
74123800	PIA AJIR Conseil Départemental - Groupement de créateurs		- 550,00 €
74123500	Conseil Départemental - Groupement de Créateurs	13 000,00 €	13 000,00 €
74123500	AAP Inclusion - Groupement de Créateurs	10 845,60 €	23 844,00 €
74124100	UDAF	2 000,00 €	3 000,00 €
74219500	LEADER - MOBILITE INTERNATIONALE		36 452,42 €
74123612	PLAN DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	13 156,20 €	14 843,80 €
74219600	TAXE D'APPRENTISSAGE - SOLTEA	3 761,22 €	
	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	94 878,62 €	102 798,92 €
74217000	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	2 792,30 €	2 792,30 €
74123402	Etat - CPER	5 578,60 €	17 500,00 €
74219500	LEADER	13 296,00 €	
74123802	PIC INCLUSION	4 921,72 €	10 671,62 €
74218900	C. de C. Gorges de l'Ardèche - Maison de la Saisonnalité	59 000,00 €	47 835,00 €
74215000	Conseil Départemental - Maison de la Saisonnalité	9 290,00 €	24 000,00 €
758	PRODUITS GESTION COURANTE	7,20 €	1 287,76 €
75800000	Produits divers	7,20 €	1 287,76 €
76	PRODUITS FINANCIERS	9 254,14 €	38,09 €
76100000	Produits financiers (intérêts banque)		
76800000	Autres produits financiers	9 254,14 €	38,09 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 666,67 €	6 666,67 €
77100000	Opération de gestion		
77200000	Reprise sur exercice antérieur		
77700000	Quote-part des subventions d'investissement	6 666,67 €	6 666,67 €
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	258 594,39 €	294 385,19 €
78900000	Reprise sur Fonds dédiés	173 230,73 €	224 332,00 €
78900000	Reprise sur Fonds dédiés GJ		
78650000	Reprises sur provisions risques et charges	85 363,66 €	70 053,19 €
78153000	Reprise sur provisions Retraite		
79	TRANSFERT DE CHARGES	44 199,71 €	57 840,90 €
79161500	Transfère de charges entretien		
79161600	Remboursements par Assurance	521,28 €	
79163300	Remboursement Uniformation	7 552,51 €	3 998,00 €
79164100	Compte de personnel	12 807,04 €	270,53 €
79164500	Transfère de charges sociales		149,84 €
79164110	Ind jounalieres Sécurité sociale	7 719,25 €	38 889,52 €
79164120	Maintien de salaire Humanis	15 599,63 €	14 533,01 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 825 193,83 €	1 909 337,65 €
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)		
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	1 825 193,83 €	1 909 337,65 €

BILAN
ACTIVITE
2023

Mission Locale
Ardèche Méridionale

V. BUDGET PREVISIONNEL

	ANNEE 2024	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	2024
	COMPTE DE RESULTAT (CHARGES)	
	DU 01/01 AU 31/12/2024	
	DEPENSES	Montant N
60	ACHATS	18 000,00 €
6061	Energie (gaz, électricité)	3 000,00 €
6062	Matières consommables	2 000,00 €
6063	Matières Fournitures, petit équipement	5 000,00 €
60640	Fournitures administratives	7 000,00 €
6066	Carburant	1 000,00 €
61	SERVICES EXTERIEURS	101 300,00 €
613	Locations	40 000,00 €
6131	Logement des travailleurs saisonniers	
614	Charges locatives	20 000,00 €
615	Entretien et maintenance	2 500,00 €
6152	Entretien ménage apport en nature	2 500,00 €
6156	Maintenance informatique	2 000,00 €
615611	Assistance logiciel comptabilité et gestion	3 000,00 €
61562	Contrat hébergement Parcours et i-milo + Hébergmt internet/planning	10 000,00 €
61565	Maintenance copieur	11 000,00 €
6162	Primes d'assurances	8 500,00 €
618	Divers : documentation,frais de colloques, séminaires	1 800,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	85 650,00 €
621	Personnel extérieur à l'entreprise	20 000,00 €
6211	Personnel interimaire (dont groupement d'employeurs)	2 000,00 €
622	Rémunération d'intermédiaires, honoraires	25 000,00 €
623	Information, publication (guide des saisonniers)	
625	Déplacement, missions, réceptions	25 000,00 €
626	Telecom	10 000,00 €
627	Frais de banque	150,00 €
626001	Affranchissement	1 500,00 €
628	Adhésion	2 000,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	129 550,00 €
631	Taxe sur les salaires	67 000,00 €
633	Participation à la formation professionnelle continue	20 000,00 €
6332	Formation DUCA - Groupement de Créateurs	35 050,00 €
6333	Formation Equipe	5 000,00 €
63512	Taxe Foncière	2 500,00 €
64	CHARGES DU PERSONNEL	1 167 270,66 €
6411	Rémunération du personnel salarié	789 490,77 €
6412	Provision pour congés à payer	3 500,00 €
6414	Indemnités retraite et rupture conventionnelle	
64141	Indemnités journalières	
6451	URSSAF	236 825,62 €
6453	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6455	Charges sociales sur congés à payer	1 500,00 €
647	Autres charges sociales	124 860,08 €
6472	Conseil d'Etablissement	7 894,19 €
6475	Médecine du Travail	3 200,00 €
651	Redevances pour concessions, brevets, licences etc	
654	Régul C. Général perte sur créances irrécouvrables	
65	Charges diverses gestion courantes	300,00 €
6516	Droits d'auteur et de reproduction	
658	Charges diverses gestion courantes	300,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	100,00 €
6611	Intérêts et emprunts sur opération de financement	100,00 €
668	Autres charges financières	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €
671	Charges exceptionnelles sur opération de gestion	
672	Charges sur exercice antérieur	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	305 616,07 €
681	Dotations aux amortissements	17 000,00 €
68151	Dotations aux provisions pour engagements de retraite	20 000,00 €
6865	Provisions risques et charges financières	96 000,00 €
6894	Fonds dédiés	172 616,07 €
	TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	1 807 786,73 €
	Résultat de l'exercice (excédent)	0,00 €
	TOTAL GENERAL DU COMPTE DE CHARGES	1 807 786,73 €

	ANNEE 2024	M.LOCALE
	MISSION LOCALE ARDECHE MERIDIONALE	2024
	COMPTE DE RESULTAT (PRODUITS)	
	DU 01/01 AU 31/12/2024	
	PRODUITS	MONTANT
	SUBVENTIONS DE L'ETAT	742 876,00 €
74115	FSE - Groupement de créateurs	
741CREA	DREETS Groupement Créateurs	
741SUBV	Etat CPO Contrat d'Objectif (dont subv i-milo)	280 100,00 €
741GJ	DREETS CEJ	427 776,00 €
741OBLIG	Etat Obligation de Formation	31 950,00 €
741PLAN	Etat Plan de Relance	
741PAR	Action Parrainage Subv Dreets	3 050,00 €
	SUBVENTIONS DU CONSEIL REGIONAL	339 307,50 €
74211	Conseil Régional - Contrat d'Objectif	203 446,00 €
74212	Conseil Régional - Contrat d'Objectif 20%	50 861,50 €
741CREA	FSE Région - Groupement de Créateurs	85 000,00 €
741CREA	Innover pour l'emploi - Groupement Créateurs	
741JDEC	Subvention Jeunes Décrocheurs	
741CREA	Groupement Créateurs	
741ORIENTE	Subvention CR orienter vers la formation et l'emploi (ML Nord)	
	SUBVENTIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 850,00 €
7412	Conseil Départemental	60 850,00 €
742113	Conseil Départemental PIJ Itinérant	8 000,00 €
	SUBVENTIONS DES COMMUNAUTES DE COMMUNES	258 570,00 €
74123	Subventions des communautés de communes (hors Aubenas)	156 000,00 €
74123	Subventions de la commune Aubenas	19 539,00 €
741231	Apport en nature des communes ou CC	7 000,00 €
7412311	Subvention PIJ (mairie)	41 946,00 €
741CC	Communautés de Communes - PIJ itinérant	20 085,00 €
741PIJPERM	Permanence PIJ Beaume Drobie et Val de Ligne	14 000,00 €
	AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU ACTIVITES SPECIFIQUES	137 370,23 €
742188	France Travail	87 607,14 €
7421211	CUCS (ACSE)	
7421413	ASP Etat contrats aidés	
741AAPREP	AAP REPERAGE	
741CAF	CAF - PROMENEURS DU NET	
741CAF	CAF - PIJ ITINERANT	10 000,00 €
741CREA	ANGC - Groupement de Créateurs	33 763,09 €
741UDAF	UDAF	6 000,00 €
	MAISON DE LA SAISONNALITE LABELLISATION MSAP	0,00 €
74216	Communautés de Communes Gorges de l'Ardèche	
74217	Apport en nature Vallon Pont d'Arc	
74215	Conseil départemental - Maison de la Saisonnalité	
	LEADER	
	ETAT CPER	
	PRODUITS GESTION COURANTE	0,00 €
758	Produits divers	
	PRODUITS FINANCIERS	5 000,00 €
761	Produits financiers (intérêts banque)	
768	Autres produits financiers	5 000,00 €
	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
771	Opération de gestion	
772	Reprise sur exercice antérieur	
	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	226 063,00 €
789	Reprise sur Fonds dédiés	117 844,00 €
789	Reprise sur Fonds dédiés GJ	
7865	Reprises sur provisions risques et charges	108 219,00 €
78153	Reprise sur provisions Retraite	
	TRANSFERT DE CHARGES	29 750,00 €
791615	Transfère de charges entretien	
791616	Remboursements par Assurance	400,00 €
791633	Remboursement Uniformation	4 000,00 €
791641	Compte de personnel	200,00 €
791645	Transfère de charges sociales	150,00 €
7916411	Ind jounalieres Sécurité sociale	15 000,00 €
7916412	Maintien de salaire Humanis	10 000,00 €
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	**1 807 786,73 €**
	Résultats de l'exercice (déficit prévu)	
	TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	**1 807 786,73 €**

BILAN
ACTIVITE
2023

Mission Locale
Ardèche Méridionale

VI. LEXIQUE DES MISSIONS LOCALES

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACCRE	Aide aux Chômeurs Créateurs ou Repreneurs d'Entreprises
ADAPEI	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
ADIL	Associations Départementales d'Information sur le Logement
AFPA	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
AFPE	Action de Formation Préalable à l'Embauche
AGEFOS-PME	Association de Gestion de la Formation des salariés des PME
AGEFIPH	Association nationale de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
AI	Association Intermédiaire
ALE	Agence Locale pour l'Emploi
ANDML	Association Nationale des Directeurs de Missions Locales
ANI	Accord National Interprofessionnel
APAJH	Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
APEC	Association pour l'Emploi des Cadres
APL	Aide Personnalisée au Logement
AROM	Association Rhône-Alpes pour l'Orientation et la promotion des Métiers
ASI	Appui Social Individualisé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance

B

BAFA	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
BAFD	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
BCA	Bilan de compétences approfondies
BEATEP	Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire

C

CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CAF	Caisse d'Allocation Familiale

CALD	Centre d'Aide au Logement Départemental
CARED	Contrat d'Aide et de Retour à l'Emploi Durable
CARIF	Centre d'Animation, de Recherche et d'Information sur la Formation
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCP	Certificat de Compétences Professionnelles
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CEJ	Contrat d'Engagement Jeune
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFAI	Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
CIBC	Centre Interinstitutionnel des Bilans de Compétences
CIE	Contrat Initiative Emploi
CIDFF	Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CMP	Centre Médico-Psychologique
CNED	Centre National d'Education à Distance
CMS	Centre Médico-social
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CRAM	Caisse Régionale d'Assurance Maladie
CRDI	Centre de Ressources Documentaires et d'Information
CREAI	Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptée
CRIJ	Comité Régional Information Jeunesse
CRM	Chambre Régionale de Métiers
CUI	Contrat Unique d'Insertion
CUIDEP	Centre universitaire d'information et de documentation sur l'éducation permanente

D

DAEU	Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
DAFCO	Délégation Académique à la Formation Continue
DAVA	Dispositif Académique de Validation des Acquis

DDCSPP	Direction Départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DE	Demandeur d'Emploi
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
DEFC	Direction de l'Emploi et de la Formation Continue (Conseil Régional)
DELD	Demandeur d'Emploi Longue Durée
DREETS	Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DTARS	Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

E

EA	Entreprise Adaptée (Ancien Atelier Protégé)
EEP	Ecole d'Entraînement Pédagogique
EI	Entreprise d'Insertion
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Services d'Aide par le Travail
ETTI	Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

F/G

FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FCOS	Formation Continue Obligatoire de Sécurité
FIMO	Formation Initiale Minimum Obligatoire
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FLE	Français Langue Etrangère
FSE	Fonds Social Européen
FUL	Fonds Unique Logement
GEIQ	Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
GJ	Garantie Jeunes
GRETA	Groupement d'Etablissements de l'éducation nationale

I/J

IAE	Insertion par l'Activité Economique
IFSI	Institut de Formation aux Soins Infirmiers
IFTS	Institut de Formation des Travailleurs Sociaux

IME	Institut Médico-Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
ITESS (réseau)	Initiatives Territoriales de l'Économie Sociale et Solidaire
JDC	Journée de Défense et Citoyenneté (anciennement JAPD)

M

MDEF	Maison de l'Emploi et de la Formation
MEDEF	Mouvement des Entreprises DE France
MER	Mise En Relation
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIFE	Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi
MLDS	Mission de Lutte Contre le Décrochage Scolaire

O

OMI	Office des Migrations Internationales
OPAC	Office Public d'Aménagement et de Construction
OPC	Opérateur de Compétences

P/Q

PDITH	Programme Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés
SERVICE INFO JEUNES	Service d'Information Jeunesse
PJJ	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PMSMP	Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel
PPAE	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
PRAO	Pôle Rhône-Alpes Orientation
QPV	Quartiers Prioritaires de la Ville

R

RSA	Revenu Solidaire d'Activité

S

SAIO	Service Académique d'Information et d'Orientation
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SEGPA	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
SPE	Service Public pour l'Emploi
SPIP	Service Pénitencier d'Insertion et de Probation

U

UMHIJ	Union Mutualiste pour l'Habitat et l'Insertion des Jeunes
UNML	Union Nationale des Missions Locales
URACIF	Union Régionale des Associations CIFF

V à Z

VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
ZUS	Zone Urbaine Sensible

LEXIQUE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau 1	Niveau 6ème-5ème (sans le Brevet des collèges)
Niveau 2	Jeunes sans qualification
Niveau 3	Niveau CAP-BEP obtenus
Niveau 4	Niveau Baccalauréat obtenu
Niveau 5 et plus	Niveau Bac +